

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE LA CHARENTE

2023 - 2026



SOMMAIRE

Préambule

Nos engagements et orientations stratégiques

1. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

- Caractéristiques géographiques
- Caractéristiques démographiques
- Structure familiale
- Zoom sur les familles
- Activité des familles
- Vulnérabilité des familles avec enfants

1.2 LES SERVICES PETITE ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE / PARENTALITÉ

- L'accueil de la petite enfance
- Interventions en faveur de l'enfance/ jeunesse
 - Les enfants de 6-17 ans
 - L'étude TMO 2022 : Poursuite des études des jeunes entre 15 à 21 ans
 - L'offre d'accueil en Alsh
 - Les dispositifs déployés en Charente (PDN, Ps jeune, IJ, Paej...)
- L'offre de soutien à la parentalité
- REAAP, Laep, Clas, médiation familiale

1.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC (portait et principales problématiques identifiées)

2. ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

2.1 PETITE ENFANCE

Fiche 1 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Fiche 2 : Solutions de garde pour les entreprises

Fiche 3 : Les Maisons d'Assistants Maternels (Mam)

Fiche 4 : Valorisation les métiers de la petite enfance

Synthèse du plan d'action

2.2 ENFANCE-JEUNESSE

Fiche 5 : Continuité éducative : articulation entre les temps scolaires et périscolaires

Fiche 6 : Équité territoriale de l'offre jeunesse : politiques jeunesse et autonomie des jeunes

Fiche 7 : Parcours avenir des jeunes charentais

Fiche 8 : Saturation des Alsh et métiers de l'animation

Synthèse du plan d'action

2.3 PARENTALITÉ

Fiche 9 : Devenir Parent - Le parcours Naissance

Fiche 10 : Le répit familial

Fiche 11 : Parent seul

Synthèse du plan d'action

2.4 ACTIONS TRANSVERSALES

Fiche 12 : Observatoire et SDSF

Fiche 13 : Le pôle ressource handicap

2.5 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHÉMA

3. ANNEXES

3.1 LE SDSF RENOUVELÉ : UN OUTIL DE CONVERGENCE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Historique

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) : Évolution législative

- Cadre juridique
- Rôle et missions du CDSF
- Inscription des missions du comité départemental dans les orientations nationales (diapo9)
- Le SDSF, l'outil de pilotage du CDSF

3.2 ARRÊTÉ DE COMPOSITION

3.3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Lutte contre les inégalités, insertion professionnelle, égalité entre les femmes et les hommes, autonomie des jeunes, soutien à la parentalité, accueil du jeune enfant demeurent des enjeux majeurs de notre époque.

Parmi les services aux familles, l'accueil du jeune enfant se situe au carrefour des politiques publiques en faveur du soutien à la natalité, du soutien au retour à l'emploi mais aussi de la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités telles que :

- la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Branche Famille,
- la Stratégie nationale de soutien à la parentalité,
- la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- les 1000 premiers jours de l'enfant.

La complexité de ces enjeux nécessite une approche transversale qui prenne en compte la diversité des situations, des territoires ainsi que les besoins des familles au moment de la définition des ambitions des politiques publiques locales.

Dans ce contexte, le nouveau Schéma Départemental 2023-2026 des Services aux Familles (SDSF) de la Charente apparaît comme le cadre structurant pertinent pour assurer, sur les 4 années à venir, une synergie entre acteurs dans les champs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, du soutien à la parentalité tout en respectant les compétences propres de chacune des parties prenantes.

Les services aux familles se caractérisent par une pluralité d'acteurs qui s'illustre d'ailleurs dans la composition du Comité départemental des services aux familles de Charente qui réunit l'ensemble des parties-prenantes de ces politiques publiques : collectivités territoriales, Éducation nationale et services de l'État, gestionnaires de structures, représentants des familles, organismes sociaux ...

Ce schéma départemental des services aux familles 2023-2026 s'appuie sur un ensemble d'engagements fondateurs ainsi que deux ambitions qui guident les nouvelles priorités d'actions :

- répondre aux attentes des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité
- favoriser le développement qualitatif des services aux familles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire

Ainsi, le schéma départemental des services aux familles 2023-2026 de Charente s'appuie sur un diagnostic qui a été partagé avec l'ensemble des partenaires dès novembre 2022 lors de la réunion d'installation du Comité départemental des services aux familles, l'instance de gouvernance du schéma départemental des services aux familles chargée de piloter et de suivre le déploiement des actions sur les territoires.

Ce diagnostic co-construit à partir d'indicateurs sociodémographiques à l'échelle des territoires a été enrichi par la consultation d'acteurs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse et du soutien à la parentalité leurs expériences et vécus opérationnels.

Sur le fondement de ce diagnostic partagé, les membres du Comité départemental des services aux familles ont participé activement à l'un ou plusieurs des 13 groupes de travail dédiés au plan d'actions 2023-2026 ambitieux et volontariste organisé autour de 4 volets thématiques et constitués chacun d'actions concrètes pour répondre aux attentes des familles en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

mais aussi afin de favoriser le développement qualitatif des services aux familles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.

De façon évidente, force est de constater que les services aux familles doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie des familles (télétravail, horaires décalés) tout en gardant une attention particulière aux enfants en situation de fragilité (situation de handicap ou fragilités socio-économiques). Les membres du Comité départemental des services aux Familles actent également la nécessité de renouveler l'offre des modes de garde afin de stopper et même d'inverser la tendance régulière observée depuis plusieurs années d'une diminution du nombre de places d'accueil pour la petite enfance au niveau national comme en Charente.

Le schéma départemental des services aux familles 2023-2026 de la Charente se présente comme un projet partenarial composé dans une 1^{ère} partie des éléments du diagnostic départemental, complété en seconde partie du plan d'actions associé. Ce plan co-construit se décline autour des axes stratégiques qui constituent nos priorités pour les années à venir en matière de développement de l'accès aux services petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité afin de garantir une cohérence et une efficacité des politiques publiques locales menées en faveur des familles de la Charente.

NOS ENGAGEMENTS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

FINALITÉ

Les **4 engagements fondateurs** des partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles de la Charente sont respectivement de :

- renforcer le partenariat, la coordination entre les acteurs au service du jeune enfant, de l'enfant, de l'adolescent et de ses parents,
- partager un diagnostic des situations familiales en Charente, des besoins des familles et des professionnels qui y répondent,
- conforter l'approche territorialisée du pilotage de la politique de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité,
- élaborer une politique partagée de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.

Ces 4 engagements servent **deux ambitions définies et partagées par les membres du CDSF** :

- répondre aux attentes des familles en matière d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- favoriser le développement qualitatif des services aux familles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire charentais.

4
ENGAGEMENTS
FONDATEURS

2
AMBITIONS
DÉFINIES & PARTAGÉES
PAR LES MEMBRES
DU CDSF

L'ensemble de la démarche s'appuie également sur des principes d'action suivants dans **une démarche agile, transparente et efficiente** :

- la nécessité de renforcer l'information des familles et les partenaires sur l'ensemble des services disponibles (services de soutien à la parentalité, modes de garde...)
- la volonté d'expérimenter afin de faciliter pour les familles l'accès à ces services
- la volonté de rechercher des complémentarités et convergences entre les dispositifs et/ou les opérateurs, dans une logique de synergie et de transversalité et dans le respect des compétences propres à chacune des parties signataires
- l'importance d'articuler le SDSF avec d'autres schémas (schéma directeur de l'animation de la vie sociale, schéma d'organisation sociale et médico-sociale, schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023/2026, schéma de prévention de la délinquance)
- la nécessité de prévoir des objectifs de rééquilibrage territorial des offres de services

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SDSF 2023-2026

Depuis plusieurs années, on observe au plan national comme en Charente une diminution de l'offre d'accueil (voir partie relative sur le diagnostic) alors même que l'accueil du jeune enfant par un mode d'accueil de qualité permet aux parents de continuer à travailler après une naissance, se former ou chercher un emploi dans une logique de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle mais aussi d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les experts s'accordent actuellement sur le caractère fondamental des 1000 premiers jours de l'enfant et notamment le fait que l'accueil des jeunes enfants favorise son développement grâce à cette socialisation précoce qui constitue un investissement majeur de lutte contre la reproduction des inégalités sociales.

C'est pourquoi, dans le champ de la petite enfance, les orientations stratégiques du SDSF de Charente portent respectivement sur :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales, tout en veillant à garantir une qualité d'accueil quel que soit le mode de garde ;
- compte tenu des difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance, en découle une orientation stratégique liée à la responsabilité du CDSF de valoriser les métiers de la petite enfance.

Par ailleurs, dans le champ de l'enfance-jeunesse, la population des moins de 25 ans étant la plus représentée sur le département, le SDSF affiche des orientations stratégiques volontaristes en leur faveur portant respectivement sur :

- l'articulation efficiente entre les temps scolaires et périscolaires pour les enfants de 3 à 11 ans dans un contexte de saturation des accueils de mineurs
- la progression de la couverture territoriale des politiques jeunesse en faveur de l'autonomie des jeunes.

Enfin dans le champ de la parentalité, la science a clairement établi le caractère fondamental des premières années de l'enfant : là où tout commence. Pour l'enfant, ses premières années, sans pour autant conditionner son avenir, contribuent toutefois à installer des situations et des habitudes qui pourront avoir des conséquences durables dans des domaines divers tels que la santé, l'attachement ou encore la qualité du lien social. Par ailleurs, il arrive que le parent ne soit pas en mesure d'exercer sa parentalité, qu'il ait alors besoin d'être accompagné pour vivre son rôle. En matière de soutien à la parentalité, le SDSF fait le choix de la continuité dans les orientations stratégiques retenues et qui portent respectivement sur :

- la prise en compte des besoins spécifiques des mono-parents,
- la préservation du lien parent-enfant.

UNE INTENTION PARTAGÉE

Permettre l'accès aux services à l'ensemble des charentais constitue l'intention partagée des partenaires du Comité départemental des services aux Familles.

Pour faire converger nos forces vers le déploiement de services sur les territoires les moins pourvus, un observatoire produira annuellement un état des lieux des services aux familles selon leurs besoins, à travers le prisme territorial.

Des territoires prioritaires pour la mise en œuvre des politiques soutenues par le Schéma Départemental des Services aux Familles, seront ainsi déterminés annuellement par le comité de pilotage, en bonne articulation avec les Conventions Territoriales Globales (Ctg) qui constituent l'outil adapté à la mise en œuvre opérationnelle des actions envers les familles.

RESSOURCES MOBILISÉES

Les travaux sont menés sous l'égide de la Préfecture, avec l'appui de la Caf qui assure le suivi de la démarche.

A ce titre, la Caf est chargée d'animer l'ensemble des travaux de diagnostic, de réflexion et de rédaction nécessaires à la réalisation du schéma. Les membres du CDSF enrichissent le diagnostic de leurs contributions et participent aux groupes de travail.

Le CDSF dispose d'une comitologie définie dans un règlement intérieur. Les membres du CDSF ou leurs représentants se mobilisent, en tant que de besoin, dans ces différentes instances et contribuent à la mise en œuvre des actions prévues par les orientations stratégiques retenues.

MOYENS ET LEVIERS MOBILISÉS, MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les parties s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au schéma.

Le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque signataire du schéma.

Les signataires du schéma prennent en compte les différents documents, contractualisations, schémas et démarches locales existants, notamment les Conventions territoriales globales (Ctg), les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Écologique), les Contrats de ville.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma.

Chaque année, les parties signataires s'engagent à :

- faire le bilan de la réalisation du plan d'action, s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements à l'aune de l'évaluation réalisée,
- le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

DURÉE

Le présent schéma est conclu pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Fait à Angoulême le 7 juin 2023.

Martine CLAVEL
Préfète de la Charente

Maryline VINET
4^{ème} Vice-Présidente Conseil
départemental de la Charente

Marie-Charles BONJEAN
Présidente du Conseil
d'administration de la Caf

Laurence LE FAOU-PARLANT
Maire déléguée
Lignères-Sonneville

Estelle LOUIS
Directrice Caf de la Charente

Edgard CLOEREC
Directeur Général Msa des Charentes

Xavier BONNEFONT
Président de GrandAngoulême

Jérôme SOURISSEAU
Président de Grand Cognac

Jean-Marc BROUILLET
Président de La Rochefoucauld
Porte du Périgord

Jean-Yves AMBAUD
Président de Lavalette Tude
Dronne

Christian CROIZARD
Président de Coeur de Charente

Benoît SAVY
Président de Charente Limousine

Thierry BASTIER
Président de Val de Charente

Christian VIGNAUD
Président du Rouillacais

Jacques CHABOT
Président des 4B Sud Charente

Marie-Pierre BADIA

Directrice de l'action territoriale
Conseil Régional

Thierry CLAVERIE

Directeur académique
Éducation nationale

Mustafa METARFI

Directeur territorial Poitou-
Charente (PJJ)

Martine LIEGE

Délégue départementale ARS 16

Clémentine BLANC

Présidente du Tribunal judiciaire
d'Angoulême

Michel VAUCELLE

Président de l'UDAF

Geneviève BRANGÉ

Présidente Chambre des métiers
et de l'artisanat Charente

Yannick DENIS

Directeur crèche familiale -
Centre hospitalier d'Angoulême

FNEJE Charente

Présidentes

Véronique DURAND-CHAILLY

Représentante micro-crèche
associative

Isabelle SANCHEZ

Présidente Association des
assistantes maternelles Charente

Carole BREDÀ

Assistante maternelle

Emilie BOURNAZEAU-BOULLE

Accueil collectif Grand Cognac

Sophie BIDOUARD

Responsable LAEP Angoulême

Evelyne DEYRE

Responsable régionale FEPEM

**Parents adhérents "Enfance et
Famille d'Adoption"**

1. ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

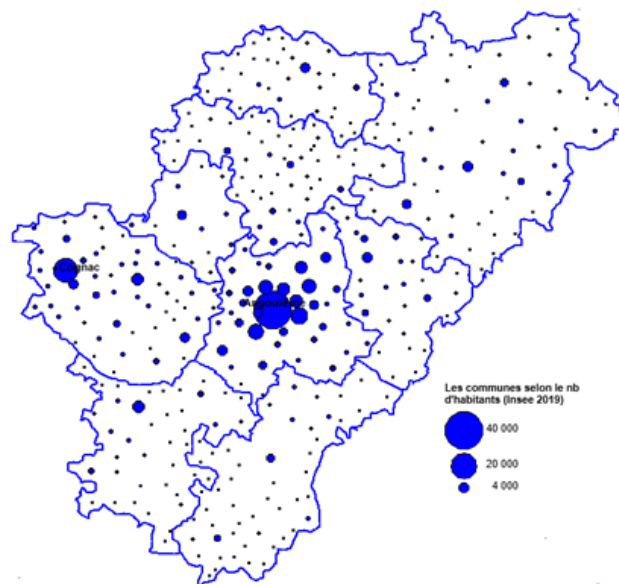
CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Géographie communale

Au 1^{er} janvier 2022, le département de la Charente comprend 364 communes dont 206 de moins de 500 habitants (57 %).

Les deux communes les plus importantes (Angoulême – 41 600 habitants et Cognac - 18 700 habitants) sont situées sur les deux communautés d'agglomération du département : GrandAngoulême et Grand Cognac. Ces deux pôles urbains regroupent 17 % de la population charentaise, soit 60 300 habitants environ.

Les communes de la première couronne d'Angoulême regroupent également une grande partie de la population : La Couronne (7 800 hab), Soyaux (9 800 hab), Saint-Yrieix-sur-Charente (7 400 hab), Gond-Pontouvre (6 100 hab), Champniers (5 200 hab), etc.



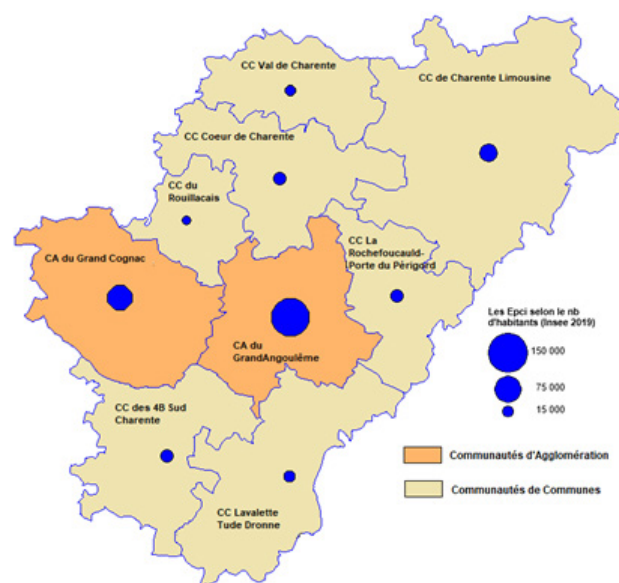
Géographie intercommunale

9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) couvrent au 1^{er} janvier 2022 l'ensemble du département de la Charente dont 2 communautés d'agglomération et 7 communautés de communes.

Les deux communautés d'agglomération regroupent à elles seules plus 60 % de la population charentaise, soit environ 211 500 habitants.

40 % de la population habite sur un secteur rural qui représente pourtant les ¾ du territoire.

Avec une superficie de 5 960 km² et une population estimée à 352 000 habitants, la Charente présente une densité de 59 hab/km². Il s'agit d'une des densités les moins fortes enregistrées en Nouvelle Aquitaine.



Le potentiel financier agrégé par habitant

Le potentiel financier agrégé permet de mesurer la richesse d'un Epci. Il regroupe la richesse de l'Epci et de ses communes membres, permettant ainsi de comparer des EPCI de catégories différentes, en neutralisant les choix fiscaux des intercommunalités.

En Charente, la moyenne des potentiels financiers agrégés des Epci est de 629 € par habitant en 2021. La CC du Rouillacais (825 €/ hab), la CA du Grand Cognac (791 €/ hab) et la CC Val de Charente (642 €/ hab) sont les seuls Epci qui enregistrent un potentiel financier au-dessus de la moyenne des 9 epci charentais.

EPCI	Potentiel financier / hab. (€)
CC DES 4B SUD CHARENTE	623 €
CC VAL DE CHARENTE	642 €
CC LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD	545 €
CC LAVALETTE TUDE DRONNE	518 €
CA DU GRAND COGNAC	791 €
CA DU GRAND ANGOULÊME	600 €
CC CŒUR DE CHARENTE	578 €
CC DE CHARENTE LIMOUSINE	541 €
CC DU ROUILLACAIS	825 €

Source : DGCL 2021

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

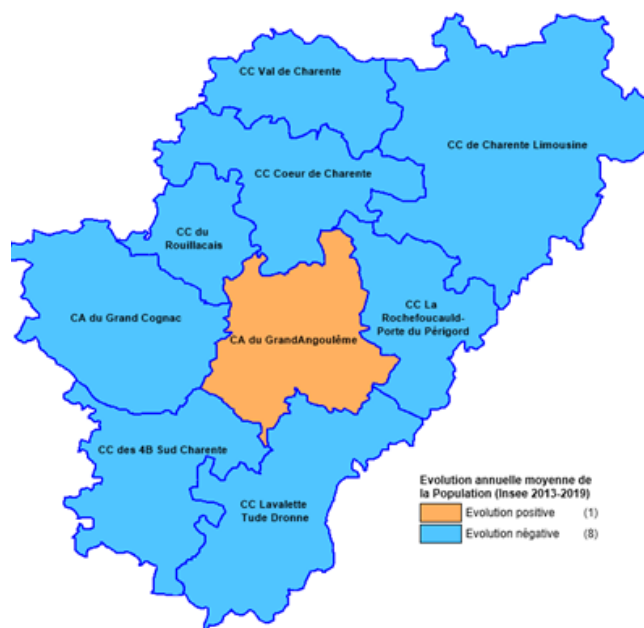
Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2019, le département de la Charente compte environ 352 000 habitants. Entre 2013 et 2019, la population a diminué de près de 1 500 habitants, soit une très légère baisse annuelle en moyenne de -0,07%.

En France métropolitaine, l'évolution de la population est positive avec une augmentation annuelle moyenne de 0,7 %.

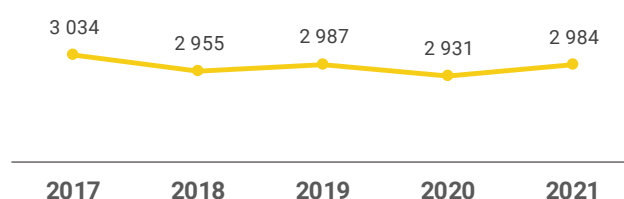
La population charentaise présente ainsi une relative stagnation portée par une attractivité migratoire positive (+ 0,17 %) qui compense un solde naturel déficitaire (- 0,24 %).

Ce constat se vérifie pour tous les Epci charentais, à l'exception de la CA du GrandAngoulême dont la population a augmenté d'environ 1 500 habitants entre 2013 et 2019.



Évolution des naissances

Les naissances enregistrent une certaine stabilité en Charente. En effet, avec une évolution annuelle moyenne de - 0,4 % entre 2017 et 2021, les naissances domiciliées en Charente fluctuent peu comparées à l'ensemble du territoire métropolitain : - 1,2 %.



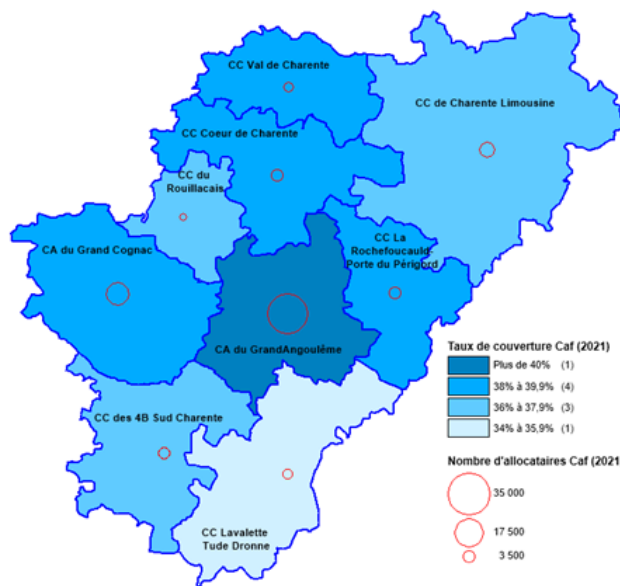
Taux de couverture Caf

En 2021, la Charente compte près de 65 900 allocataires. 148 700 charentais sont ainsi couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf ; soit un taux de couverture de 42 %.

A l'intérieur du département, le taux de couverture varie de 34,6% à 48,6 % selon les communautés de communes. Grand Angoulême enregistre le taux de couverture le plus élevé et le seul taux supérieur à celui du département.

Près de la moitié des allocataires vivent sur le territoire de Grand Angoulême (49 % représentant 32 100 foyers allocataires en 2021).

Entre 2016 et 2021, le nombre d'allocataires de la Caf de la Charente a augmenté annuellement de 1,5 % (7,7 % au total).

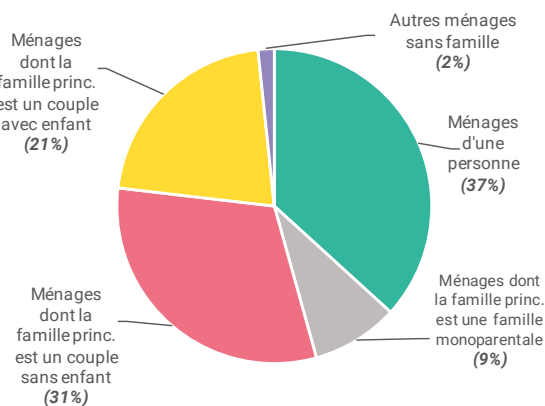


STRUCTURE FAMILIALE

Structure familiale de la population

Les foyers charentais sont caractérisés par une proportion importante de personnes seules (37 % représentant 60 700 ménages).

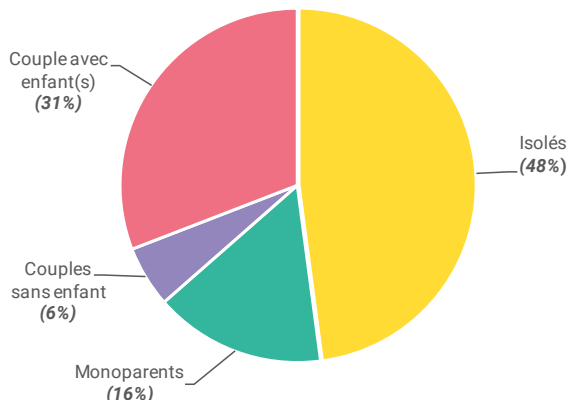
30 % des ménages charentais sont composés principalement de familles avec au moins un enfant à charge : les familles monoparentales représentent 9 % de l'ensemble des foyers ; les couples avec enfants, quant à eux, constituent 21 % des ménages charentais.



Structure familiale des allocataires

En comparaison avec les données nationales, la population allocataire du département de la Charente se caractérise par une proportion moins importante de familles (47 % contre 49 % au national) et par un poids plus élevé de personnes isolées (48 % contre 46 %).

Les allocataires monoparents sont au nombre 10 183 en Charente. Ils représentent 16 % de l'ensemble de la population allocataire (15 % en France métropolitaine) et 34 % des familles allocataires (30 % en France métropolitaine). En Charente, les familles allocataires monoparentales ont augmenté de 8 % entre 2017 et 2021.



Les couples avec au moins un enfant à charge (20 279 familles), constituent 31 % des allocataires (34 % en France métropolitaine) et 66 % des familles allocataires (70 % en France métropolitaine).

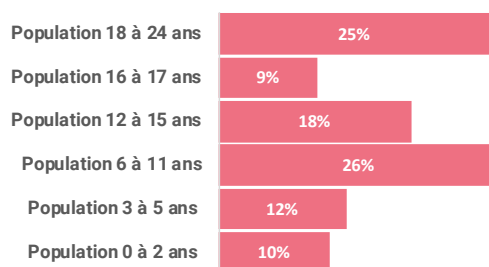
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS

La population de moins de 25 ans représente 89 300 personnes, soit plus d'un quart de l'ensemble de la population charentaise.

En Charente, les deux tranches d'âges majoritaires de la population de moins de 25 ans sont :

- les 6 - 11 ans (26 %) qui comptent 23 130 personnes
- et les 18 -24 ans (25 %), comptant 22 420 personnes

Répartition de la population de moins de 25 ans par tranche d'âge (Insee 2019)

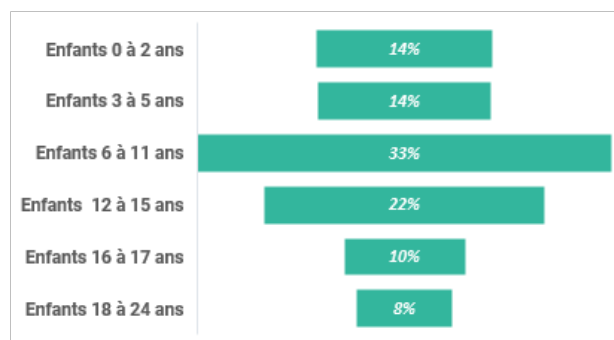


ZOOM SUR LES ENFANTS D'ALLOCATAIRES

En Charente, le nombre d'enfants de moins de 25 ans à charge d'allocataires est de 58 800 environ. Parmi eux, les enfants âgés de 6 à 11 ans présentent le poids le plus élevé, soit un tiers des enfants des d'allocataires.

En 2021, 16 300 enfants charentais de moins de 5 ans sont à charge d'allocataires, représentant près de 30 % de l'ensemble des enfants de moins de 25 ans d'allocataires Caf.

Si environ 4 400 enfants âgés de 18 à 24 ans sont à charge d'allocataires, près de 8 300 allocataires âgés de 18 à 24 ans sont recensés en Charente. 2 700 charentais âgées de 18 à 24 ans sont ainsi couverts par la Caf dans le département.

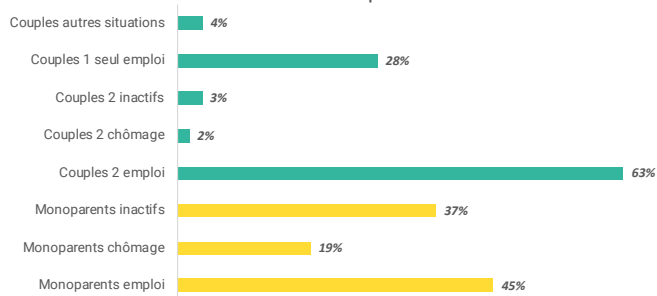


ACTIVITÉ DES FAMILLES

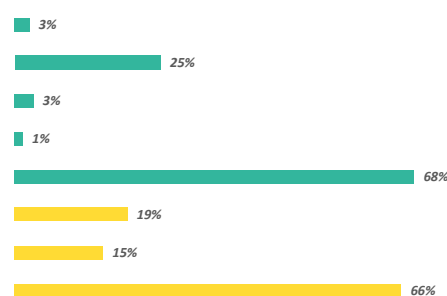
Situation familiale et activité des parents allocataires avec enfants de 0 -17 ans

En Charente, 63 % des couples avec enfants de 0 à 5 ans ont chacun un emploi. Ce taux est de 68 % pour les couples avec au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans. Si pour un quart des couples avec enfants de 6 à 17 ans, un seul parent travaille, le taux passe à 28 % chez les couples avec enfants de moins de 5 ans.

Familles avec enfants de 0-5 ans et activité des parents



Familles avec enfants de 6-17 ans et activité des parents



TERRITOIRE	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 15 À 24 ANS (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 25 À 54 ANS (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 55 À 64 ANS (%)
CC des 4B Sud Charente	73,2	42,8	88,5	55,4
CC Val de Charente	69,6	43,3	86,9	50,3
CC La Rochefoucauld Porte du Périgord	73,6	42,9	91,3	49,9
CC Lavalette Tude Dronne	70,5	40,1	87,4	51,7
CA du Grand Cognac	74,3	45,5	89,8	55,5
CA du Grand Angoulême	72,4	41,3	88,7	54,3
CC Cœur de Charente	72,7	43,8	89,4	49,1
CC de Charente Limousine	69,9	43,5	86,8	48,3
CC du Rouillacais	74,6	47,5	91,0	49,2
CHARENTE	72,5	42,8	88,9	53,0
France (hors Mayotte)	71,5	37,1	87,5	54,8

Source : Insee 2019

Chez les monoparents, 45 % de ceux qui ont des enfants de 0 à 5 ans sont en emploi et deux-tiers de ceux qui sont responsables d'au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans sont actifs avec emploi.

Près de 20 % des monoparents avec enfants de moins de 5 ans sont en recherche d'emploi ; ce taux est de 15 % chez le monoparents avec enfants âgés de 6 à 17 ans.

Emploi et chômage

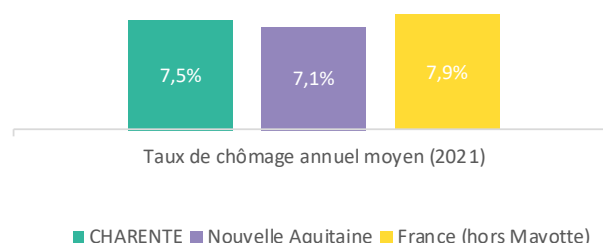
Avec un taux de chômage annuel de 6,9 % en 2022, la Charente se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale et nationale.

En Charente, le taux d'activité des femmes (72,5 %) est supérieur d'un point à celui de la France métropolitaine (71,5 %) en 2019.

Le taux charentais est également supérieur à celui de la Métropole pour les tranches d'âges 15 - 24 ans (42,8 % contre 37,1 %) et 25 - 54 ans (88,9 % contre 87,5 %).

A l'échelle des Epci, la CC du Rouillacais présente les taux les plus élevés : 74,6 % pour l'ensemble des femmes, 47,5 % pour les femmes âgées de 15- 24 ans, 91 % pour les 25 - 54 ans et 49,2 % chez les 55 - 64 ans.

A l'inverse, la CC de Charente Limousine enregistre le taux le plus bas en Charente : 69,9 % des femmes de 15- 64 ans qui y résident sont actives.



VULNÉRABILITÉ ET PRÉCARITÉ

Familles allocataires à bas revenus

Allocataires à bas revenus selon la structure familiale

TERRITOIRE	MONOPARENTS			COUPLES AVEC ENFANTS		
	Nombre	Pourcentage	Évolution (2017-2021)	Nombre	Pourcentage	Évolution (2017-2021)
CC des 4B Sud Charente	288	59%	10%	212	19%	-17%
CC Val de Charente	237	65%	-11%	208	30%	-14%
CC La Rochefoucauld Porte du Périgord	265	51%	-7%	198	15%	-6%
CC Lavalette Tude Dronne	210	62%	-15%	200	23%	-15%
CA du Grand Cognac	1 015	54%	-13%	586	15%	-2%
CA du Grand Angoulême	2 960	58%	0%	1 789	21%	-8%
CC Cœur de Charente	308	57%	-8%	242	18%	-10%
CC de Charente Limousine	484	61%	4%	437	24%	-4%
CC du Rouillacais	118	54%	-11%	80	13%	-19%
CHARENTE	5 885	57%	-4%	3 952	20%	-8%
France (hors Mayotte)	1 226 335	57%	2%	911 727	20%	-1%

Source : Données Caf - BCA

A fin 2021, près de 9 800 familles allocataires charentais vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 euros par mois pour une personne seule, ce qui représente 32 % des allocataires avec enfants du département.

La Charente est autant marquée par la pauvreté qu'au niveau de la France entière, que ce soit chez les familles monoparentales (57 %) ou chez les couples avec enfants (20 %).

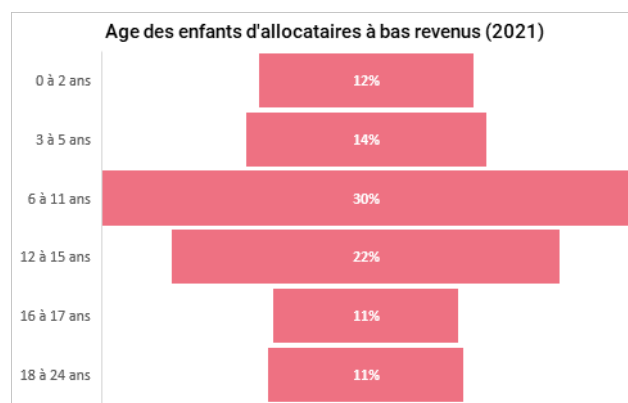
Néanmoins, le nombre d'allocataires à bas revenus a régressé en Charente entre 2017 et 2021 : - 4 % chez les monoparents (+ 2 % en France) et - 8 % chez les couples avec enfants (-1 % en France).

Enfants d'allocataires à bas revenus

En 2021, en Charente, plus de 20 000 enfants de moins de 25 ans sont issus d'une famille allocataire à bas revenus.

30 % d'entre-eux ont entre 6 et 11 ans, ce qui représente environ 6 040 enfants.

Les moins de 5 ans sont au nombre de 5 200, représentant 26 % des enfants de 0 à 24 ans à charge d'allocataires à bas revenus.



En Charente, plus de la moitié des enfants âgés de 18 à 24 ans et 38 % des enfants de 16 à 17 ans sont à charge d'allocataires à bas revenus.

Parmi les enfants de 6 à 11 ans, 31 % sont issus d'une famille pauvre.

Les enfants de moins de 2 ans présentent une part plus faible (30 %) tandis que parmi les enfants âgés de 3 à 5 ans, plus d'un tiers sont à charge de familles allocataires à bas revenus.

	Nb enfants à bas revenus	Part parmi l'en. des enf à charge
0-2 ans	2 465	30 %
3 à 5 ans	2 760	34 %
6 à 11 ans	6 037	31 %
12 à 15 ans	4 436	34 %
16 à 17 ans	2 123	38 %
18 à 24 ans	2 239	51 %

Source : Données Caf - BCA

Familles bénéficiaires du Rsa

Près de 4 200 familles bénéficient du Rsa en Charente, soit 14 % des allocataires avec au moins un enfant à charge. 30 % des allocataires monoparents perçoivent le Rsa, soit plus de 3 000 familles. Les monoparents avec 4 enfants à charge ou plus sont au nombre de 363 allocataires à en bénéficier, soit 72 %.

Pour les couples avec enfants, la part des bénéficiaires du Rsa est de 6 %. Les familles avec 4 enfants à charge ou plus sont proportionnellement plus nombreux à percevoir le Rsa (19 %).

Les familles bénéficiaires du RSA selon la structure familiale

	Monoparents		Couples avec enfants		Ensemble	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Famille avec 1 enfant	1 364	25%	339	7%	1 703	16%
Famille avec 2 enfants	825	25%	354	3%	1 179	8%
Famille avec 3 enfants	482	46%	246	8%	728	17%
Famille avec 4 enfants ou plus	363	72%	206	19%	569	36%
TOTAL	3 034	30%	1 145	6%	4 179	14%

Source : Données Caf - BCA

Le handicap

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF), l'activité du pôle Ressources Handicap de la Charente a débuté en avril 2015, sous l'impulsion et le financement conjoint du Conseil Départemental (service de la PMI), de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Charente et de la MSA des Charentes. La mission du pôle ressources handicap a été déléguée à l'association GPA (Groupe Pluri-Associatif), d'avril 2015 à novembre 2021.

À la suite du départ du coordonnateur départemental, la Caf de la Charente, la MSA et le Conseil départemental ont mandaté le cabinet FR Rousseau afin de réaliser une évaluation de la mission départementale Handicap. Ainsi, 3 enquêtes et des focus groupes ont été réalisées en 2022 :

- une enquête auprès de l'ensemble des parents bénéficiant pour leur enfant de l'Aeeh (1050),
- une enquête auprès de l'ensemble des Eaje et des Alsh,
- un questionnaire de satisfaction auprès des 58 familles accompagnées par le PRH (44 familles ont répondu)
- un focus groupe avec des parents d'enfant porteur de handicap,
- un focus groupe avec des directeurs des Eaje et Alsh

Des entretiens individuels avec les partenaires institutionnels, financeurs du PRH.

Résultats :

Depuis 2015, 170 familles ont été accompagnées par le PRH sur un total de 1 000 enfants âgés de 0 à 25 ans bénéficiaires de l'Aeeh.

Sur 267 familles répondantes :

- 13% des familles connaissaient le PRH,
- 87% d'entre elles déclarent avoir trouvée une réponse adaptée à leurs besoins
- 80% estimaient que leur interlocuteur connaissait bien les problématiques des enfants en situation de handicap.

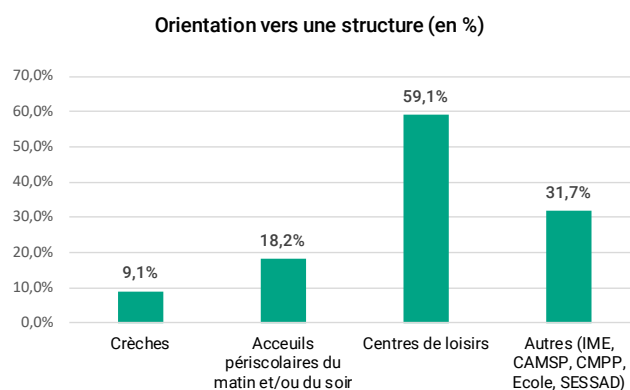
Du côté des structures : 45% estiment avoir bénéficié d'un soutien technique dans le cadre de la préparation de l'accueil et/ou de l'accueil effectif de l'enfant.

Accompagnement et orientation vers une structure

Le 01/01/2023, à la suite d'un nouvel appel à projet, le PRH a été confié à la MDPH.

Le coordonnateur départemental a pour missions :

1. L'accompagnement des familles dans leurs recherches d'un lieu d'accueil
2. L'accompagnement des professionnels des lieux d'accueil, par le biais de sensibilisation et de formations (temps d'échanges et de préparation à l'accueil, soutien à l'inclusion par la présence de renfort de personnel lors du démarrage de l'accueil).
3. La mise en place et l'animation d'un centre de ressources documentaire ainsi que de malles pédagogiques, à destination des professionnels et des familles.



2.2. LES SERVICES PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE – PARENTALITÉ

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil collectif au 31/12/2022

Micro-crèches 12 places max	Petites crèches 13 à 24 places	Crèches 25 à 39 places	Grandes crèches 40 à 50 places	Très grandes crèches + 60 places	Crèches familiales	Jardin d'enfants	Total
29	15	5	5	4	5	1	64
336	304	160	229	318	281	14	1640

Depuis 2018, 144 places ont été créées soit 47 places PSU et 97 places Paje.

L'accueil individuel

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre Ass. Mat agréées	1 964	1 750	1 702	1 678	Données disponibles en août 23
Ass. Mat actives (Pajemploi)	1 318	1 236	1 176	1 117	-
Nombre de places	6 733	6 157	5 820	5 600	-

A ce jour, 200 assistantes maternelles sont en arrêt temporaire d'activité pour les raisons suivantes : absence de demande, reconversion professionnelle, problème de santé ou de famille, année sabbatique.

Les assistantes maternelles en activité : déclaration URSSAF

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre Ass. Mat en activité	1 627	1 582	1 512	1 429	1 332	1 274	Données disponibles en août 23
%	-	- 2,8 %	- 4,4 %	- 5,5 %	- 6,8 %	- 4,3 %	-

Depuis 2018, nous observons une baisse moyenne de 5 % par an de professionnelles soit 21 % en 5 ans.

Nouveaux agréments				
2018	2019	2020	2021	2022
58	55	45	40	

Nous constatons une baisse du nombre de nouveaux agréments chaque année. En 12 ans le nombre d'agréments délivrés en Charente a été divisé par 5.

Age des assistantes maternelles : en 10 ans le nombre d'assistantes maternelles a diminué de 11,3% au niveau national et l'âge moyen a augmenté de 2,7 ans pour s'établir à 48 ans.

Age des assistant.e.s maternel.le.s en Charente		
Moins de 25 ans	30 à 49 ans	+ de 50 ans
2 %	50 %	48 %

Répartition des âges entre 50 et 60 ans : 50-54 ans : 20 % ; 55-59ans : 18 % ; + de 60ans : 13 %

Salaire moyen : 1 355€ (Charente) / 1374,16€ (national)

Coût moyen pour les parents : 453,51€ (Charente) ; 497,09€ (national)

Nombre de famille employant une assistante maternelle au 30/11/2021 : 3 624 parents

Notre département recense 8708 enfants de 0-2 ans pour 1 640 places en accueil collectifs et 3 351 places en accueil individuel soit les taux de couverture suivant :

	Charente	National
Taux de couverture en accueil collectif	18 places pour 100 enfants	20 places pour 100 enfants
Taux de couverture en accueil individuel	41 places pour 100 enfants	33 places pour 100 enfants

Les relais petite enfance RPE

Les missions des Relais petite enfance se déclinent autour des familles et des professionnelles soit les assistantes maternelles.

S'agissant des familles :

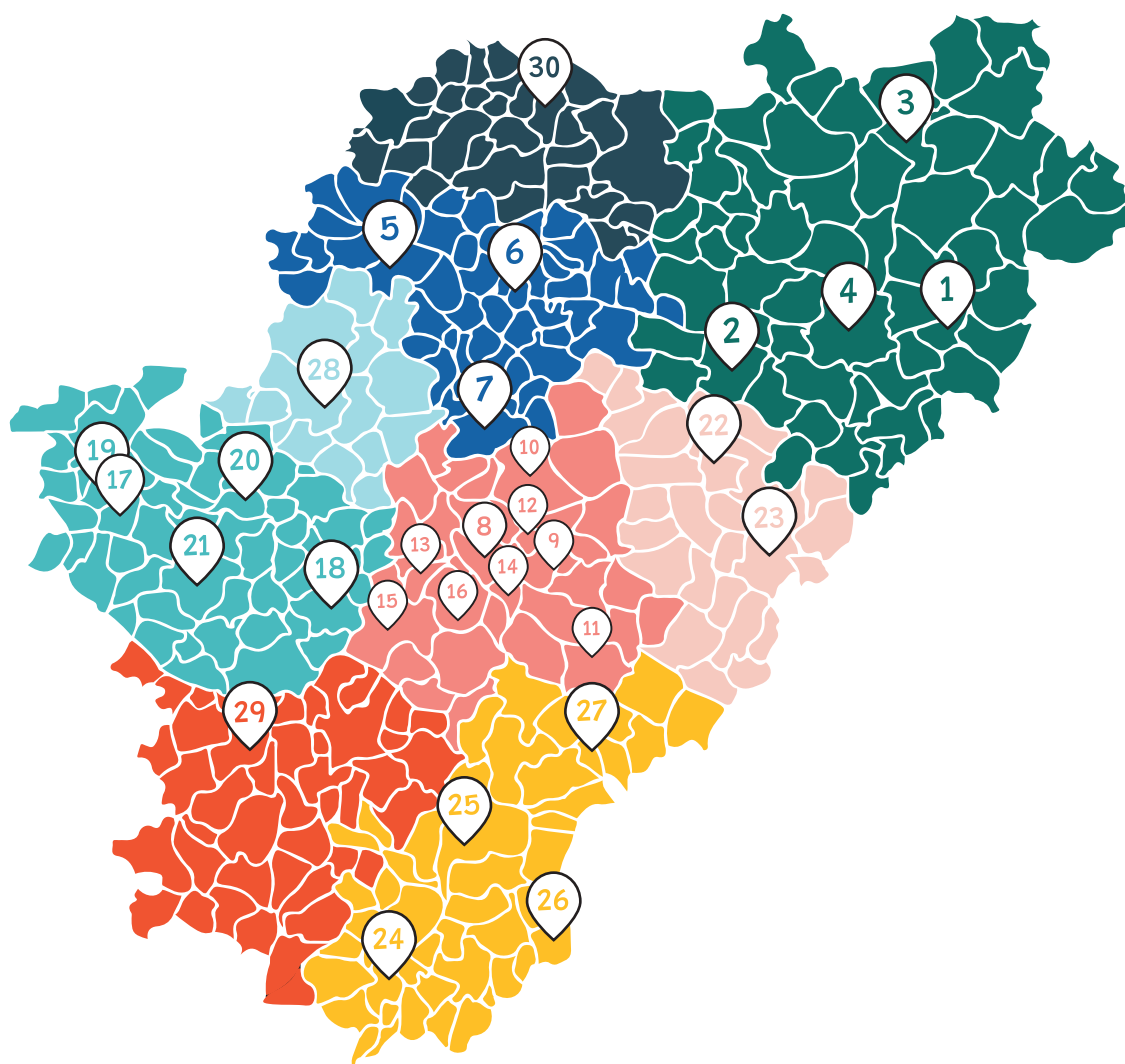
- les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire,
- faciliter la mise en relation avec les assistants maternels,
- les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

S'agissant des professionnels :

- les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel,
- les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site Monenfant.fr,
- proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil,
- accompagner le parcours de formation des professionnels,
- lutter contre la sous activité.

En Charente, jusqu'en 2022 nous avons 30 RPE. Les 4 RPE du Sud Charente ont fusionné. Un RPE itinérant à plein temps a été créé et se déplace sur 4 communes (Chalais, Montmoreau, St Séverin, Villebois Lavalette). Tous les RPE ne sont pas ouverts à plein temps.

A ce jour, l'ensemble des Relais Petite Enfance (27) représentent 16,7 ETP soit 1 ETP pour 100 assistantes maternelles (la norme nationale se situe à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles).



ENJEUX

- Repérer les territoires prioritaires, zone blanche où il est nécessaire de développer les relais petite enfance soit 8 ETP supplémentaires afin de couvrir l'ensemble de la Charente.
- Améliorer la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- Poursuivre le développement de l'accueil collectif et veiller au maintien de l'ensemble des places offertes
- Accompagner les familles et faciliter la mise en relation entre parents et assistants maternels
- Promouvoir l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel

INTERVENTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE – JEUNESSE

Les enfants de 6 – 17 ans

Les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

En Charente, en 2021, on dénombrait 57 gestionnaires d'Alsh percevant au total 153 prestations de service Alsh soit :

- 66 accueils périscolaires
- 58 accueils extrascolaires
- 29 accueils adolescents

Nb de places en ALSH (Gam 2022)		
Périscolaire	Extrascolaire	Accueil jeune
8 891	5 565	178

Le nombre de places est comptabilisé à partir de la fiche initiale prévisionnelle et donc dépend des locaux et des ressources humaines (équipe).

Le coût d'une heure d'accueil périscolaire s'élève à 4,48 € en 2021.

Par comparaison, le prix de revient moyen d'une heure en accueil extrascolaire et en accueil adolescent est respectivement de 6,33 €/h et 7,57 €/h. Il s'élève à 5,35 €/h tout accueil confondu (extra / péri / ados).

Les leviers financiers de la Caf couvrent en moyenne 21 % du prix de revient des accueils, pris en charge principalement par les collectivités (56 %). La participation des familles arrive en troisième position avec 19 % du prix de revient horaire.

Les métiers de l'animation

Depuis la crise sanitaire, les directeurs d'Alsh rencontrent des difficultés de recrutement.

Un groupe de travail au sujet du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (Bafa) a constaté que le nombre de candidats au Bafa varie peu soit entre 55 et 86 candidats par commission. Toutefois, les jeunes qui valident le Bafa se réorientent vers d'autres emplois d'été. Plusieurs hypothèses ont été émises et restent à valider : manque de valorisation du métier, faible rémunération, temps de travail morcelé, peu de perspectives d'évolution.

Le point écoute accueil jeunes (PEAJ)

Historique

- **2002** : labellisation par la DDASS du Centre information jeunesse suite à la circulaire de l'État du 12 mars 2002 "Point écoute accueil jeunes"
- **2017** : rénovation du cahier des charges national Peaj. La Maison des adolescents est retenue pour porter le Peaj et déployer ce service sur le département.
- **2020** : transfert des Peaj à la branche Famille.

Le Point écoute accueil jeune (Peaj) en Charente est déployé par l'Hôpital Camille Claudel dans le cadre de la Maison des adolescents sur la base d'1,5 ETP (1 ETP consacré à l'écoute et 0,5 ETP pour la coordination) pour l'écoute des jeunes de 12 à 25 ans.

Lieu d'accueil principal à la Maison des ados - Angoulême

Antennes territorialisées : Cognac, Montmoreau, Barbezieux, Mansle, Ruffec depuis 2020. Une nouvelle organisation des permanences 2023 du Paej propose des permanences dans le Nord Charente et le Sud Charente, territoires dépourvus d'accueil psychologique pour les jeunes.

Nombre de jeunes accueillis : 164 jeunes en 2022 malgré une vacance de poste de plusieurs mois. Désormais, le Paej ne repose plus sur une seule personne ce qui va permettre une continuité de service.

Les Promeneurs du Net en Charente

Le poste de coordination départementale a été créé en 2017 et confié à la FRMJJC.

En 2022, l'UDMJJC a pris le relais dans le cadre d'un nouvel appel à projet. Une nouvelle coordinatrice a été recrutée. Le réseau des PDN a été élargi aux professionnels de la parentalité.

Le réseau départemental est composé de 34 PDN jeunesse et 10 PDN parentalité.



Les PEdT

Le projet éducatif territorial (PeDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Pilotage et accompagnement des PEdT :

En juillet 2019, le comité de suivi « Groupe d'appui départemental » (GAD) a été rattaché au pilotage du SDSF et aux CTG (Convention territoriale globale). Le GAD restreint aux institutions DSDEN, DDCSPP/SDJES, CAF, CD, MSA, CNFPT) est une instance de suivi « régalién ».

Pour accompagner le retour de collectivités à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, le ministère de l'Éducation nationale a défini une charte de qualité des ALSH du mercredi selon 4 axes :

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. La mise en valeur de la richesse des territoires
4. Le développement d'activités éducatives de qualité

Échantillon de la population cible (base allocataires)

10 525 familles ayant à charge 14 533 jeunes

Réponses : 1 806 familles (19,3 %) et 283 jeunes (21,6%)

2 200 allocataires âgés de 21 ans ou moins

Réponses : 221 et 83 via les réseaux sociaux = 304 réponses

Au total, les 2 échantillons se composent de 16 733 jeunes soit 66 % des 15-21 ans du département - **587 jeunes** ont répondu à l'enquête.

Profil des 587 jeunes interrogés :

- Élève –Etudiant 78%
- Actifs ayant un emploi 16%
- Chômeurs 3%
- Autres inactifs 3%

Réponses du côté des parents :

1806 familles interrogées

- La scolarité des enfants figure au premier rang des difficultés (43%) rencontrées par les parents au même titre que les nouvelles technologies et se révèle d'autant plus problématique que les parents témoignent d'une expérience négative vis-à-vis de l'école.
- Pour autant, les parents s'impliquent massivement dans la scolarité de leurs enfants, ce que les jeunes confirment massivement.

Les parents et les jeunes ont de l'ambition mais ils sont inquiets par rapport à l'emploi.

Réponses du côté des jeunes :

Répondants scolarisés n'envisageant pas de continuer leurs études: 37 jeunes et 47 parents répondants/enfants

- Auto-censure : intérêt pour aucune formation (46%) ; trop cher (28%) ; Peur de ne pas réussir (25%) ; Trop loin (22%) ; Mauvaise connaissance des formations (18%)

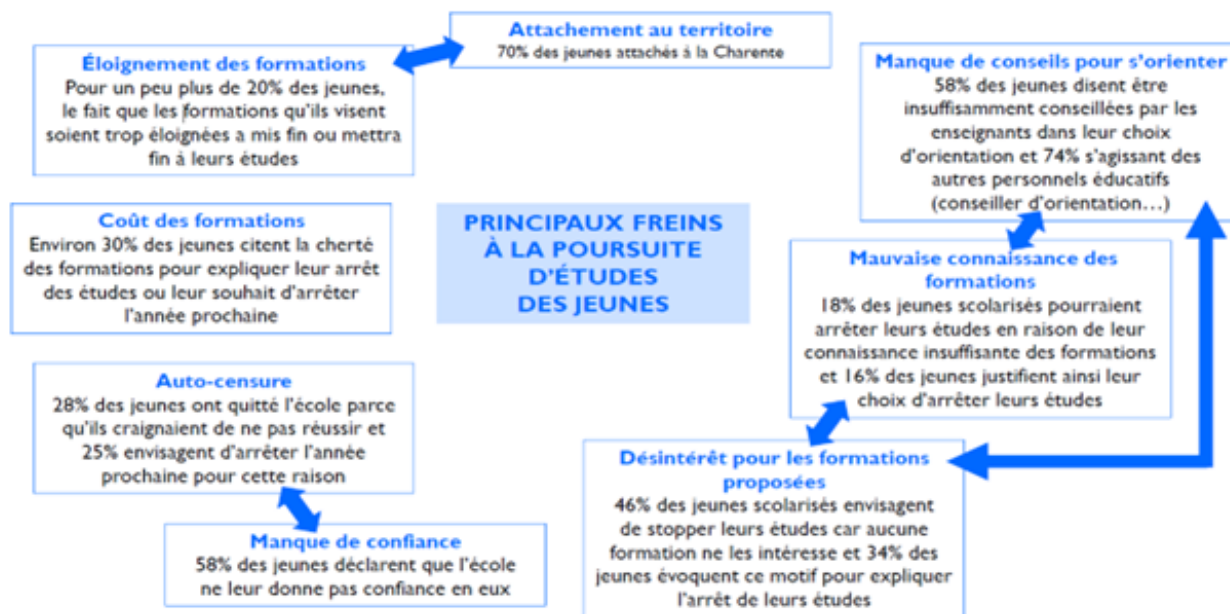
Répondants ayant arrêté leurs études :

72 jeunes et 143 parents répondants/enfants

- Manque de conseils pour s'orienter (58%)
- Désintérêt pour les formations proposées (46%) et 34% des jeunes évoquent ce motif pour expliquer l'arrêt de leurs études.
- Manque de confiance (58%)
- Auto-censure : 28 % quittent l'école et 25 % envisagent d'arrêter pour ces raisons : intérêt pour aucune formation (34 %) ; trop cher (30 %) ; peur de ne pas réussir (28 %), trop loin (23 %) et 75 % des jeunes étudient en Charente ; Mauvaise connaissance des formations (16 %).

Non poursuite des études: 31% des jeunes regrettent et 63% des parents

Synthèse : les principaux freins



Pour donner suite à cette étude, un groupe partenarial s'est réuni afin d'étudier les leviers et fait l'objet d'un axe de travail du volet Enfance/jeunesse



ENJEUX

- Saturation des Accueils Collectifs de Mineurs
- Problématiques de recrutement de la filière animation
- Mieux valoriser (actions auprès des jeunes et leur parents) l'offre de formation existante
- Accompagner la mobilité et l'estime de soi de nos jeunes charentais

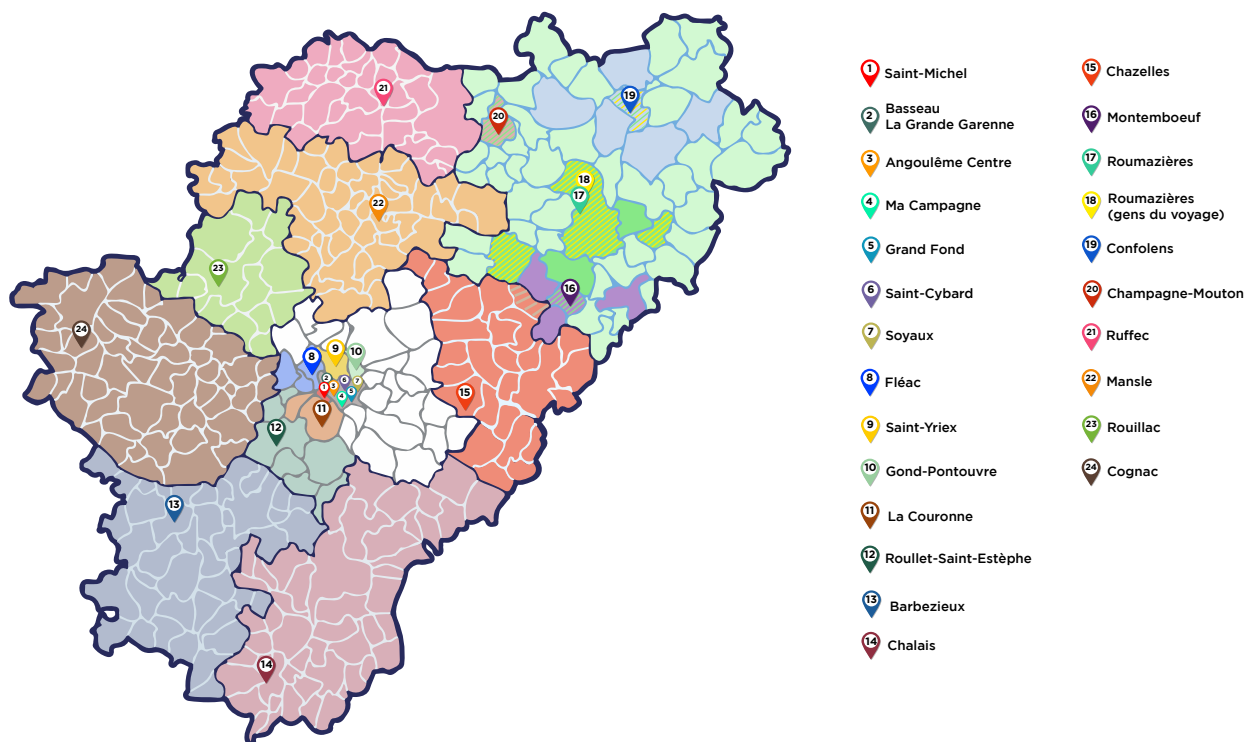
INTERVENTION EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ

Accompagnement et soutien à la fonction parentale

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Les REAAP ont pour objectif d'agir pour et avec les parents. Ces réseaux regroupent des actions, menées par des associations, des collectivités et des parents, destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. Afin d'encourager leurs développements, un appel à projets est organisé chaque année.

En Charente, nous disposons en moyenne de 25 à 30 porteurs de projets proposant plus de 100 actions par an.



Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

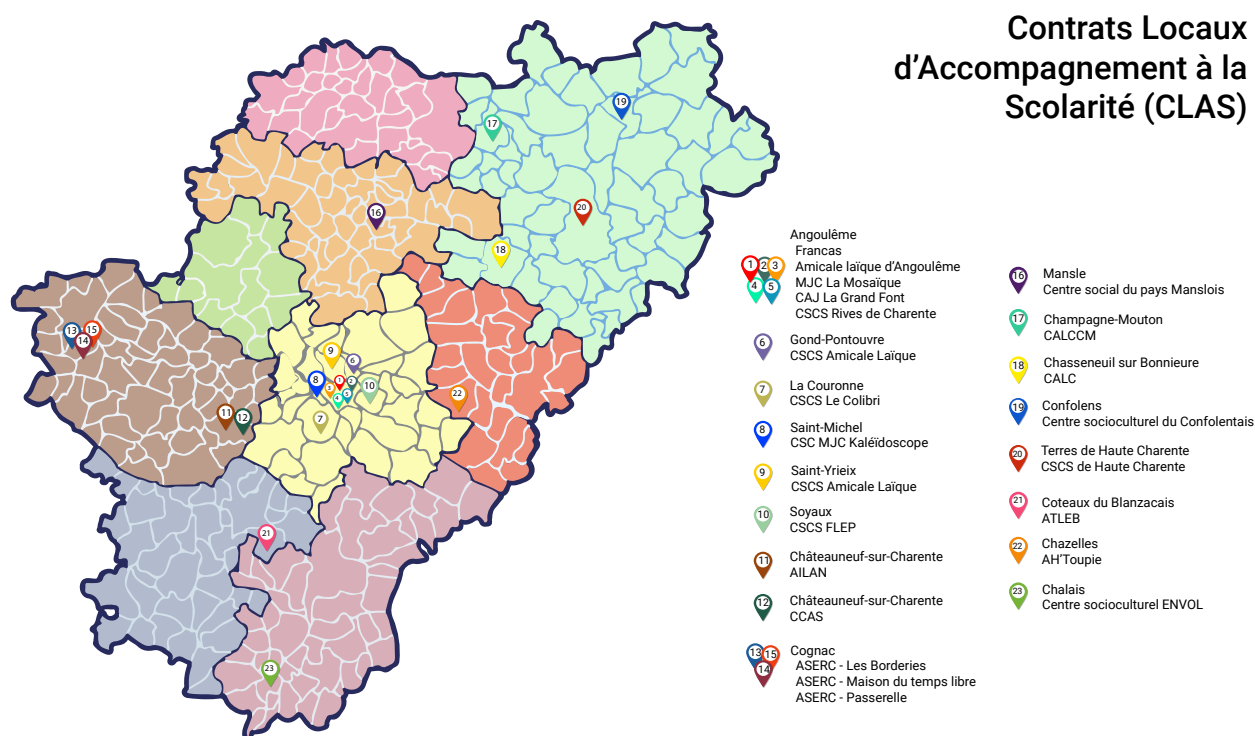
Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité permettent de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

En Charente, nous disposons de 23 porteurs de projets répartis sur 7 EPCI (absence du dispositif sur Val de Charente et le Rouillacais). Les projets accompagnent une centaine de collectifs et concernent 1000 enfants par an. Nous noterons que 60 % des projets et effectifs sont regroupés sur Grand Angoulême.

La Caf de la Charente poursuit son accompagnement par le financement annuel du dispositif, la formation des coordinateurs et animateurs, l'organisation de conférences à destination des professionnels gravitant autour du dispositif, dont l'Éducation Nationale et les élus en charge des affaires scolaires. Des webinaires et des boîtes à outils sont aussi programmés et disponibles sur le site caf.fr, venant ainsi renforcer la montée en compétences des accompagnateurs.



La Maison des Parents : Famili'Bulle

La Maison des Parents, le projet phare du schéma départemental des services aux familles 2013-2017 a pour enjeu de simplifier l'accès des services à tous les parents charentais. La maison des parents est gérée par la Caf et coanimée avec le CCAS d'Angoulême., Famili'Bulle se veut avant tout un projet partenarial (Etat, Caf, Msa, Conseil Départemental, Éducation Nationale, Udaf...) pour répondre besoins et attentes des parents.

Cet espace est ouvert du mardi au vendredi (et le samedi en fonction de la programmation) de 9h à 17h en continu. Le temps méridien reste un moment propice pour permettre aux parents en activité professionnelle d'avoir accès aux services.

10 permanences sont proposées aux parents, en individuel, pour le suivi de leurs besoins (impayés de pension alimentaire, Travail social de la Caf, information juridique, soutien psychologique...).

Des ateliers, des conférences et autres temps de rencontres sont programmés en collectif en moyenne deux fois par mois.

Le lieu est aussi un espace de rencontre et de formation entre professionnels (Séminaire ARIPA, groupe de travail Pôle Emploi, analyse de la pratique SDSF, formation LAEP...)

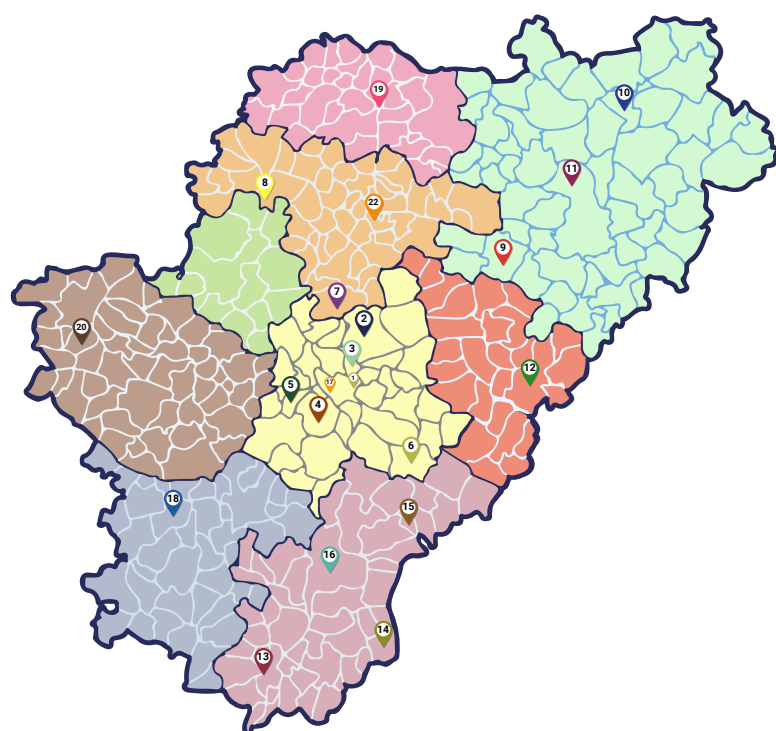


Les Lieux d'Accueil Parent-Enfant (LAEP)

Le lieu d'accueil parent enfant est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

La Charente compte 21 LAEP sur son territoire et de nouveaux projets d'extension sont en cours. 3 LAEP sont itinérants.



Contrats Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

- | | |
|---|---|
| 1 Soyaux
LAEP - Clair de Lune | 11 Roumazières Loubert
LAEP - Coccinelle |
| 2 Champniers
LAEP - Toopouce | 12 Montbron
LAEP - Cabrioles |
| 3 Gond-Pontouvre
LAEP - La Gondeline | 13 Chalais
LAEP - Mille Pattes |
| 4 La Couronne
LAEP | 14 Saint Severin
LAEP - Babibulle |
| 5 Nersac
LAEP - A Petits Pas | 15 Villebois Lavalette
LAEP - P'tits Loups |
| 6 Dignac
LAEP - Petit à Petit | 16 Montmoreau
LAEP - Coccinelle |
| 7 Vars
LAEP - Frimousse | 17 Angoulême
LAEP Itinérant La Pirogue |
| 8 Aigre
LAEP - Les P'tits D'Osme | 18 Barbezieux Saint Hilaire
LAEP Itinérant - Lieu d'accueil
enfants parents (4B)-CS |
| 9 Chasseneuil sur Bonnieure
LAEP - Les Petits Drôles | 19 Ruffec
LAEP Itinérant - Pré en bulle |
| 10 Confolens
LAEP - Roule Bambin | 20 Cognac
LAEP Itinérant - Parent'aise |

La prévention et l'accompagnement face aux ruptures familiales

La Médiation Familiale

Pour accompagner les séparations difficiles tant pour les adultes que pour les enfants, la médiation familiale est un service financé par la Caf qui répond aux sollicitations des familles elles-mêmes, mais également aux ordonnances du juge aux affaires familiales.

Trois opérateurs (AEM, CIDFF, UDAF) interviennent sur le département (Angoulême, Cognac, Ruffec, Barbezieux, Jarnac, Villebois-Lavalette, Montmoreau, Chalais) avec un effectif global de 3 ETP. En moyenne 150 mesures sont réalisées chaque année (136 en 2022) et concernent en première intention (entretien préalable) un peu moins de 1 000 personnes (836 en 2022).

Les Espaces Rencontre

Les espaces de rencontre sont des lieux transitoires, neutres et sécurisants où parents (ou personnes titulaires d'un droit de visite) et enfants peuvent se retrouver à l'extérieur du domicile.

En Charente, 3 opérateurs participent au bon déroulement de ces temps de rencontre : l'UDAF, l'APLB et l'AEM. Dans le cadre de l'offre de service du nouveau schéma départemental des services aux familles, il est étudié la possibilité d'un élargissement de l'offre de service. Depuis novembre 2020 : 2 nouveaux sites sur GrandAngoulême ont ouvert afin de répondre au besoin toujours plus important des familles

- UDAF dans les locaux de Famili'Bulle
- APLB (association Père Le Bideau) dans ses locaux à Angoulême

Ces 2 nouveaux sites renforcent l'offre existante dans 2 autres sites gérés par l'AEM :

- Soyaux (dans les locaux du Pôle Enfance)
- Cognac (dans une école)

Les amplitudes horaires de ces sites sont adaptées aux besoins et disponibilités des enfants : ouverture les mercredis, les week-ends et durant les périodes de vacances scolaires.

En moyenne, chaque année, 400 bénéficiaires bénéficient de cette offre de service. Sur les trois dernières années, on observe une progression (485 pour 2022) pour une moyenne de 1 400 séances annuelles (1434 en 2022).

Passage de Bras

Depuis novembre 2020, l'offre "Passage de Bras" a pour objet de faciliter l'exercice du droit de visite dans un contexte de tensions importantes entre les 2 parents séparés par l'intermédiaire d'une tierce personne.

Elle s'adresse aux couples séparés qui éprouvent des difficultés lors du « passage » de l'enfant d'un parent à un autre, dans l'exercice du droit de visite, en particulier aux familles isolées pour lesquelles aucun proche ne peut assurer le rôle « d'intermédiaire ».

Ces passages de bras s'effectuent le vendredi après-midi et le dimanche (lors de l'ouverture de l'espace de rencontre à Famili'Bulle).

Ces temps de trajet d'une résidence à l'autre se révèlent comme des espaces d'échanges permettant aux enfants de parler librement de leurs inquiétudes, de poser des questions, d'évoquer les conditions dans lesquelles s'est effectué le droit de visite et/ou d'hébergement...

Le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

L'une des 5 mesures relatives à la prise en charge des auteurs de violences conjugales annoncées à l'issue du Grenelle de lutte contre les violences au sein du couple prévoyait la création de centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales sur l'ensemble du territoire. Le CPCA de Charente est piloté par le SAH de l'Association Père le Bideau.

Depuis 2023, le CPCA propose à Famili'Bulle, 1 fois par mois, la tenue d'un groupe de parole d'auteurs de violences conjugales dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

DONNÉES GÉNÉRALES



+ 6,5 % d'allocataires

(+ 3 989 allocataires - 87% sont sans enfants)
alors que la population globale a diminué de 0,5 %



Stabilité des naissances en Charente
2 984 naissances en 2021



60% de la population concentrée sur ¼ du territoire

Des territoires hétérogènes en matière de richesse (potentiel financier des communes)

PETITE ENFANCE



Diminution du nombre d'enfants de - de 3 ans



Un taux d'activité des femmes avec enfants de moins de 3 ans supérieur à la moyenne nationale, mais disparate selon les territoires

MODES DE GARDE

ACCUEIL COLLECTIF

18 places pour 100 enfants
+ 84 places depuis 2017



1 640 places en accueil collectif



5% de places
Prestation de service unique (Psu)

95% de places
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

29 micro-crèches

15 petites crèches

5 crèches

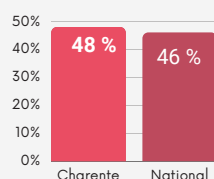
5 grandes crèches & 4 très grandes crèches

5 crèches familiales

1 jardin d'enfants

MARQUEURS DE PRÉCARITÉ

Poids plus élevé de personnes isolées



Une surreprésentation des familles avec enfants de 0-5ans bénéficiaires du RSA : **20 %** contre 15% en France

Familles monoparentales



+ 8 %

entre 2017 et 2021

Surreprésentation des familles monoparentales en Charente

16 %

contre 15 % au niveau national



20 % des monoparents

avec enfants de - de 5 ans sont en recherche d'emploi (15% chez les monoparents d'enfants de 6 à 17 ans)

ACCUEIL INDIVIDUEL

41 places pour 100 enfants

- 17 % d'assistantes maternelles en 5 ans (soit - 286 professionnelles)
- 20 % de places chez les assistantes maternelles (soit - 1 133 places)
- 13 % des assistantes maternelles en exercice ont plus de 60 ans, 18% plus de 55 ans



5 600 places

chez les assistantes maternelles

1 678 assistantes maternelles agréées

18 Maisons d'Assistantes Maternelles

27 Relais Petite Enfance

1 ETP pour 100 assistantes maternelles

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

ENFANCE & JEUNESSE



66 accueils périscolaires
58 accueils extrascolaires
29 accueils adolescents

8 891 places en accueil périscolaire
5 565 places en accueil extrascolaire

Un prix de revient en moyenne de
5,35 €/h

POURSUITE DES ÉTUDES

1 Maison des ados

1 Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

34 Promeneurs du net Jeunesse

10 Promeneurs du net Parentalité

14 Prestations de Services Jeunes



91,9 %

Taux de réussite le plus élevé de l'académie
au Baccalauréat



25,6 %

des jeunes poursuivent des études
supérieures contre 33 % au niveau national



43 %

Taux d'activité des 15-24 ans inférieur au
niveau

PARENTALITÉ



Forte augmentation du nombre
des ordonnances de placement et
des accouchements sous X

Plus de 100 actions

du réseau d'écoute d'appui et
d'accompagnement des parents sur le
département chaque année



23 gestionnaires CLAS sur 7 EPCI

21 LAEP dont 3 itinérants

3 gestionnaires de médiation familiale
qui accompagnent 150 mesures / an

3 opérateurs d'espaces rencontre sur 5
sites différents

HANDICAP

1 050

enfants bénéficiaires
de l'AEEH



Près de **60% des familles**
orientées par le PRH le sont
vers les centres de loisirs.

PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES REPÉRÉES



Paupérisation et accroissement
des inégalités



Baisse drastique du nombre de
places d'accueil



Maintien et équité de l'offre des
services aux familles dans un
contexte budgétaire contraint

2. ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

2.1 LA PETITE ENFANCE

Le rapport « 1000 premiers jours » remis au Président de la République en septembre 2020 introduit un changement important en faisant de la petite enfance une période fondatrice dans la lutte contre l'inégalité des destins

Ce rapport pose le constat que l'adulte en devenir qu'est l'enfant, se construit socialement et en termes de santé durant cette période allant de la grossesse à ses 2 ans.

Par ailleurs, l'accueil du jeune enfant représente un autre facteur déterminant de la politique familiale car il contribue à la réduction des inégalités sociales, à la promotion de l'égalité des chances et cela, particulièrement pour les enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap.

Le département de la Charente est un territoire marqué par une forte représentation des familles en dessous du seuil de pauvreté dans ses structures collectives.

L'offre d'accueil du jeune enfant en Charente a évolué ces dernières années avec une implantation massive de micro-crèches (notamment Paje), une perte de place significative (1035 places) en accueil individuel, pourtant le premier mode d'accueil sur le département.

En écho à ces évolutions le schéma départemental des services aux familles de la Charente (SDSF) se donne des objectifs ambitieux sur cet axe « Petite Enfance ». En souhaitant réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant, assurer son accessibilité à toutes les familles et à tous les enfants du département, et valoriser les métiers de la petite, les membres signataires du CDSF s'engagent à relever les défis auxquels nous devrions faire face pour assurer un développement effectif de services de qualité aux familles, et répondre aux enjeux de la conciliation des temps de vie.

Cette feuille de route représente un véritable outil concerté d'action publique sur nos territoires.

Les actions retenues :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
2. Développer l'information sur les solutions de garde avec les entreprises
3. Soutenir le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
4. Valoriser les métiers de la petite enfance

FICHE 1

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN ADAPTANT LES MODES D'ACCUEIL

CONTEXTE- CONSTATS

Quelques données chiffrées :

- Stabilité des naissances en Charente
- Un taux d'activité des femmes avec enfants de moins de 3 ans supérieur à la moyenne nationale, mais disparate selon les territoires.
- 27 relais petite enfance – 1 ETP pour 100 assistantes maternelles
- En mettant en avant 1 133 places de moins chez les assistantes mat. 13 % des assistantes mat. en exercice ont plus de 60 ans, 18% plus de 55 ans
- 41 % des familles qui fréquentent les établissements d'accueil du jeune enfant sont sous le seuil de bas revenus soit 2,3 fois plus élevé qu'au niveau national (18%) . Seuil de bas revenu : 1 105€
- 27 910 demandeurs d'emploi en décembre 2022, dont 7054 familles bénéficiaires du RSA
- Au niveau national, 67% des salariés travaillent aujourd'hui en horaires atypiques
- Les modes d'accueil aujourd'hui sont considérés comme un frein à l'insertion par les familles.

Identification en groupe projet des différents obstacles

Les obstacles pour les familles :

- Permettre la bonne temporalité (laisser le temps) – en proposant des temps de séparation et en s'appuyant sur l'accueil occasionnel plus important les lundis/ mercredis/vendredis
- Être prêt à confier son enfant (accompagner vers)
- Assurer un maillage territorial, une information (RPE)
- Problème de mobilité _ comment déposer les enfants
- Accès territorial
- Importance du rôle des Rpe – de lieux ressources comme Famili'Bulle
- Accompagner le changement (laisser les enfants à des inconnus)
- Problème de localisation des modes de garde en milieu rural (mobilité)
- Question du statut pour les femmes : être mère
- La crainte de laisser son enfant
- Coût du reste à charge
- Travail en horaires décalés ou de nuit : un vrai frein à l'insertion
- Problématique de l'accueil des enfants de plus de trois ans
- Questionner l'accueil des enfants différents (situation de handicap)
- Besoin de trouver des solutions de garde dans l'urgence
- Importance des fratries : les demandeurs d'emploi ont parfois plusieurs enfants de tout âge ce qui complexifie les problématiques d'accueil

Les obstacles à l'accueil individuel

- Problématique administrative sur les salaires – gestion de contrat de travail – calcul des salaires entre les parents et les assistantes maternelles
- Rémunération insuffisante
- Raréfaction des modes d'accueil complexifie l'accueil (par petit bout, rend la relation à l'enfant plus complexe)
- Liens aux parents parfois complexes
- Accompagnement plus important et valorisation des assistants maternels
- Mam comme solution à la pénurie d'assistants maternels qui ne souhaitent plus être isolés : Conflits dans les MAM (besoin de régulation) / Dans les MAM besoin d'un référent technique / Favoriser le développement des MAM (avec appui des RPE)

CONTEXTE- CONSTATS	Les obstacles à l'accueil collectif • Besoin d'appui administratif et juridique • Soutenir et développer les places existantes • Financement de places de crèches par les entreprises • Besoin d'accueil ponctuel pour préparer la séparation et effectuer des démarches d'insertion • Méconnaissance des modes d'accueil et structures d'accueil (LAEP) • Permettre des modes d'accueil qui conviennent à toutes les familles • Portage du développement de places par les collectivités uniquement
FINALITÉ	Accompagner les parents en insertion sociale et professionnelle à trouver un mode d'accueil adapté, facilitant la conciliation des temps de vie
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	1. Réfléchir à des solutions d'accueil simplifiées pour l'accueil individuel des enfants dont les parents sont en insertion sociale et professionnelle 2. Développer l'accueil collectif pour les familles en insertion 3. Accompagner les parents en insertion (à la séparation avec l'enfant notamment).
MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de l'insertion professionnelle et ceux de la petite enfance, pour sensibiliser aux enjeux du département en matière de modes d'accueil, pour leur faire connaître les dispositifs existants (LAEP, Aide à domicile) afin d'aider les demandeurs d'emploi à une reprise d'activité dans de bonnes conditions. Ces temps de rencontres « les kiosques », pourraient avoir lieu annuellement, sur l'ensemble des EPCI afin de présenter les services et solutions d'accueil déjà implantés (auprès des usagers ou entre professionnels) Proposition modules de formation/sensibilisation des accompagnants aux modes de gardes existants. Durant ce temps de formation, il est nécessaire de réfléchir à « un parcours de garde » pour préparer au mieux les usagers à la séparation de leur enfant afin de réussir leur insertion professionnelle Réfléchir, à partir des outils existants (LAEP, RPE, Mon Enfant) à un « parcours modes de garde » co-construit avec la famille et son accompagnant Pour l'accueil collectif : • Promouvoir l'accueil occasionnel (à partir d'une étude de la fréquentation des structures par la Caf), promotion des accueils envers les structures qui disposent de places (souvent les lundi, mercredi et vendredi) • Développer le dispositif AVIP auprès des structures collectives, communiquer sur les places disponibles, à travers Monenfant.fr Pour l'accueil individuel : Réfléchir à la création d'une association mandataire, qui puissent exercer l'ensemble des démarches administratives pour les familles en insertion professionnelle Expérimenter une garderie solidaire, sur le modèle développé par la MJC Basseau Grande Garenne, dans un lieu public (centres sociaux).
PILOTES	DIESS (SPIE) /Caf
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Atout Charente, Mission locale, Région, Pôle emploi, Grand Angoulême et Grand Cognac, TAS Charente Limousine, FEPEM
INDICATEURS DE SUIVI	• Organisation des rencontres des professionnels • Augmentation de l'accueil occasionnel • Augmentation du nombre de place Avip • Inscription des disponibilités sur Monenfant.fr • Nombre de demandeurs d'emploi (notamment familles monoparentales, couple avec enfants bénéficiaires du RSA)

FICHE 2

PROMOUVOIR LA CRÉATION DE MODES D'ACCUEIL EN DIRECTION DES EMPLOYEURS

CONTEXTE- CONSTATS

Quelques données chiffrées :

Stabilité des naissances en Charente : 2 984 naissances en 2021

Modes de garde :

18 places pour 100 enfants en accueil collectif

+ 84 places depuis 2017

95 % des places Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

5 % des places Prestation de service unique (Psu)

41 places pour 100 enfants en accueil individuel

- 17% d'assistantes maternelles en 5 ans (soit -286 professionnels)

- 20 % de places chez les assistants maternelles (soit - 1133 places)

13% des assistants mat. en exercice ont plus de 60 ans, 18% plus de 55 ans

Selon l'Observatoire de la parentalité en Entreprise qui a mené une enquête en 2022 :

- 64% des salariés considèrent que leur employeur ne fait pas grand-chose pour les aider à équilibrer leur temps de vie
- Les salariés demandent davantage de mesures concrètes liées notamment au développement du télétravail, à la souplesse des horaires de travail, et à la prise en compte de leur vie personnelle
- Plusieurs enjeux :
 - 1/ Conciliation vie professionnels / vie personnel
 - 2/ Amélioration de la marque employeur
 - 3/ Meilleure performance RH

95% des salariés interrogés considèrent que l'équilibre des temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie personnelle est un sujet important voire très important

71% disent manquer de temps

L'OPE observe une réduction du turnover de 25% chez les employeurs réservataires de berceaux.

Selon diverses études, on constate une attractivité de +84% pour les entreprises ayant fait cette démarche de réservation de berceaux.

La réservation de berceaux concourt à l'amélioration de la QVT :

- Amélioration ou maintien d'un climat social positif et constructif en interne comme en externe
- Participe à réduire les inégalités professionnelles quand on sait que la parentalité est le premier facteur d'inégalité professionnelle

En Charente, il n'existe aucune crèche d'entreprise aujourd'hui, hormis la crèche hospitalière "Girac".

85% des crèches sont gérées par des collectivités.

FINALITÉ

- Développer auprès des employeurs l'information sur les différents modes d'accueil.
- Accompagner en proximité les employeurs qui souhaitent proposer une solution d'accueil à leurs salariés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer une communication adaptée aux besoins des employeurs
- Faire un état des lieux des offres existantes pour les salariés et déjà mises en place (plateforme de mise en relation, avantages financiers)

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	Création d'une cellule départementale en charge de recenser l'existant, centraliser les demandes et la réponse en matière d'accompagnement des employeurs La composition de cette cellule sera proposée par un prochain groupe de travail. Quoi ? Elle aura trois missions : • La sensibilisation • L'information • L'orientation Qui ? Elle s'adressa en priorité aux entreprises de taille importante, aux clubs d'entreprises (ex : les entreprises s'engagent), les syndicats, avec la volonté de centraliser l'information et de pouvoir la redistribuer en réalisant « une boîte à outils » qui recenserait l'existant, identifierait les éventuels gestionnaires, proposerait du « clé en main » aux employeurs afin qu'ils puissent diffuser de l'information à leurs salariés et être accompagnés dans leur démarche de mise ne place d'un mode d'accueil. Comment ? Lors des rencontres de réseaux, des réunions des clubs d'entreprises, etc. La sensibilisation se fera autour de la responsabilité collective des modes d'accueil, sur une explicitation des différents modes d'accueils et leur situation en Charente, et sur l'accompagnement possible. La cellule pourrait proposer un état des lieux des outils existants (plaquette, vidéos), diffuser ou créer des vidéos, proposer des rdv en offrant une réponse centralisée.
PILOTES	Caf
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Collectif Grandir ensemble, Grand Angoulême, Grand Cognac, Crèche hospitalière, BNIC, AFPA, CCI, CPME, Atout Charente, DIESS, DDETSP
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de rencontres organisées • Développement des places d'accueil par les entreprises

FICHE 3

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

CONTEXTE- CONSTATS

En 2023, 18 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont ouvertes en Charente. Plusieurs constats sont observés :

Du côté des assistants maternels :

- Beaucoup de turn-over dans les MAM et manque d'assistants maternels
- Le coût du logement et les frais de fonctionnement sont parfois onéreux proportionnellement à leurs salaires. De plus, l'équilibre budgétaire de la MAM peut être déséquilibré lorsqu'un assistant maternel quitte la Mam.
- Des tensions entre les assistants maternels entraînent parfois des départs de la Mam.
- Complexité pour la répartition des contrats de travail lorsqu'un parent se présente à la MAM.
- La délégation d'accueil n'est pas respectée. Glissement de fonctionnement comme dans une crèche ainsi que la charte de qualité nationale.
- Le principe de l'association est utilisé plutôt comme un support financier pour faciliter le paiement des factures par exemple. Les parents ne sont pas impliqués.
- Une alternative intéressante pour exercer dans un mode plus collectif tout en conservant une indépendance.

Du côté de la réalisation du projet :

- Les étapes sont nombreuses et complexes : constituer un groupe de futures professionnelles en Mam, trouver un logement, créer une association, suivre la formation obligatoire pour les assistants maternels nouvellement agréés, aménager les locaux, communiquer auprès des familles... Toutes ces étapes durent généralement 1 an.
- Des difficultés d'écrits sont parfois un frein pour passer de l'intention à l'écrit et la mise en œuvre du projet.

Du côté des institutions

- La difficulté est de trouver un équilibre entre l'accompagnement du projet et l'autonomie des assistants maternels (Ex : ne pas faire à leur place...).
- Manque de connaissance par rapport aux compétences des différents acteurs
- Besoin de travailler la communication/ territoires/Élus
- Retard significatif dans le nombre de MAM créées sur notre territoire en comparaison avec les autres départements de la région Nouvelle Aquitaine.
- Un objectif de développement des MAM est annoncé dans la Convention de Gestion 2023-2027 de la Branche Famille, annoncé également dans les schémas directeurs des services aux familles

FINALITÉ

Soutenir le développement des Mam en fonction des besoins des familles des territoires et garantir un mode d'accueil pérenne de qualité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Décrire le parcours d'un porteur de projet MAM avec le rôle de chaque acteur (En Charente : Conseil départemental/ PMI, Caf, MSA, Udaf, Collectivité compétente...)
2. Impulser la création d'une association départementale des MAM
3. Inciter les porteurs de projet à suivre une formation professionnelle qualifiante spécifique à l'exercice de la profession d'assistants maternels en MAM.
4. Accompagner la montée en compétence des professionnels : Proposer un temps fort des professionnels des MAM, partage de bonnes pratiques et autres propositions à réfléchir.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	1. S'appuyer sur le guide ministériel, inclure les spécificités charentaises et identifier les freins et les améliorations à apporter dans l'accompagnement de chaque acteur. 2. Présenter aux assistants maternels le projet de création d'une association départementale "MAM" avec le témoignage de l'association départementale du Morbihan. Rappeler les modalités de fonctionnement d'une association et l'intérêt de constituer une union départementale. 3. Se former pour créer une MAM : • Identifier les formations existantes qui permettent la création des MAM et la montée en compétence des porteurs de projet, inciter les porteurs de projet à suivre ces formations. Rendre lisible les financements possibles et les modalités de départ en formation lorsque le candidat est agréé ou pas. • Identifier les compétences à approfondir en s'appuyant notamment sur la grille d'évaluation de l'agrément, sur la charte nationale de qualité et les attentes identifiées par les familles (Questionnaire de satisfaction => « Démarche de qualité vers les usagers »). 4. Temps de réflexion et de partage pour les assistants maternels : • Préconiser et impulser la participation des assistants maternels des MAM à des séances d'analyse de la pratique • Recommander fortement aux assistants maternels des Mam de fréquenter le RPE (gage de qualité).
PILOTES	Pmi /Caf
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Udaf, Msa, collectivités, Ipéria, Fepem, professionnelles de Mam
INDICATEURS DE SUIVI	• Nombre de Mam/an, Nb d'ouverture, nombre de retrait d'agrément de Mam • Taux de renouvellements des agréments • Nombre de places créées en accueil individuel si nouvel agrément • Durée d'exercice en MAM • Enquête de satisfaction auprès de chaque parent • Participation au réseau des Mam et aux RPE • Nombre de formations qualifiantes réalisées/an

FICHE 4

VALORISER LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

CONTEXTE- CONSTATS

Le métier d'assistantes maternelles

- Baisse du nombre d'assistantes maternelles depuis 2018 soit -21% soit une moyenne de 150 professionnelles/an et un faible taux de renouvellement des agréments (40 nouveaux agréments/an).
- Les départs à la retraite ne sont plus compensés. 733 professionnels seront à remplacer d'ici 5 ans.
- Arrêt temporaire de 200 assistantes maternelles en 2021. Ce phénomène de décrochage a augmenté de 40% depuis 2014.
- Phénomène de reconversion professionnelle qui s'accroît pour les assistantes maternelles en poste. Et vice versa, des professionnelles de l'accueil collectif se sont reconverties dans l'accueil individuel en MAM.
- Les assistants familiaux sont également moins nombreux.

L'offre et la demande

L'offre et la demande sont très hétérogènes selon les territoires. En milieu rural, manque de professionnels de la petite enfance.

Plusieurs hypothèses apparaissent au sujet de la baisse du nombre de professionnelles :

- Un métier non valorisé et un épuisement moral depuis la crise sanitaire.
- Des frais de logement qui déséquilibrent leur budget ou des logements non adaptés à l'exercice du métier de l'accueil individuel.
- Des tâches administratives complexes et des situations de salaires impayés.
- Un délai long entre le projet de devenir assistante maternelle et l'obtention de l'agrément.
- Méconnaissance du métier et du besoin de « recrutement » (pôle emploi...)

Les conséquences pour les parents

Développement de modes de garde alternatifs : garde partagée entre plusieurs familles
Ubérisation de l'offre de services.

FINALITÉ

Favoriser les vocations des futures professionnelles petite enfance et soutenir les professionnels en poste.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Renforcer et déployer la communication sur les métiers de la Petite Enfance
2. Favoriser la formation
3. Ouvrir les champs des possibles sur les modalités d'exercice du métier des assistant(e)s maternel(le)s
4. Accompagner les professionnelles dans la problématique de logement

**MODALITÉ
DE MISE EN
ŒUVRE**

1. Renforcer et déployer la communication sur les métiers de la Petite Enfance

- Mise en place d'information (ex : fiches métiers...) auprès des demandeurs d'emploi en partenariat avec pôle emploi (Référént sectoriel santé, action sociale -Métiers de la petite enfance) et auprès d'organismes de formation.
- Identifier l'ensemble des documents, vidéo... existants / métiers Petite Enfance (rallye des métiers) et communiquer au sujet des passerelles.
- Favoriser le témoignage de professionnels lors d'événements et mettre en valeur leur rôle dans les 3 premières années de l'enfant (rôle sociétal) en lien avec les actions mises en œuvre au niveau national (campagne de promotion « les métiers de la petite enfance nous font grandir » lancée depuis avril 2023 par le Ministère des Solidarités, capsules vidéos diffusées par Pôle Emploi sur les métiers de la petite enfance)
- Mieux faire connaître le rôle des relais petite enfance auprès des assistants maternels, des parents et des collectivités.
- Sensibiliser les parents à leur rôle d'employeur.

2. Favoriser la formation

- Accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur fonction : proposer des formations et les accompagner dans le départ en formation
- Développer les possibilités d'apprentissage au sein des établissements via les projets d'établissements des EAJE , encourager les VAE et l'accueil des stagiaires.
- Favoriser les immersions afin de découvrir les métiers Petite Enfance.

3. Ouvrir les champs des possibles sur les modalités d'exercice

- Identifier les zones géographiques où il y a des carences de professionnels.
- Permettre l'expérimentation de nouveaux modèles d'exercice de la profession (ex : Nid maternel, crèche vagabonde, Mam...).
- Construire des partenariats avec les assistants maternels délocalisés de crèches familiales et la fréquentation d'un RPE.

4. Accompagner les professionnels dans la problématique de logement

- Travailler avec les collectivités, les bailleurs sociaux et faire le lien avec les relais petite enfance.

PILOTES

Caf/ Conseil départemental – service Pmi

**PARTENAIRES
ASSOCIÉS**

Crèche familiale hospitalière de Girac; Communauté d'agglomération Grand-Cognac ; Communauté d'agglomération du Grand-Angoulême ; Ipéria plateforme nationale de professionnalisation ; Fepem ; MSA ; Atouts et compétences Charente et Charente-Maritime ; Association des assistants maternels (Assistante maternelle - Cognac) ; Chambre des métiers et de l'artisanat ; RPE Rouillet-Saint Estèphe ; LAEP Angoulême.

**INDICATEURS
DE SUIVI**

Suivi du nombre de professionnels Petite Enfance : postes vacants, nouveaux agréments



VALORISER LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

1. Renforcer et déployer la communication sur les métiers de la Petite Enfance

- Mise en place d'informations (ex : fiches métiers...) auprès des demandeurs d'emploi en partenariat avec Pôle emploi (Référénte sectorielle santé, action sociale -Métiers de la petite enfance) et auprès d'organismes de formation.
- Identifier l'ensemble des documents, vidéo... existants / métiers Petite Enfance (rallye des métiers) et communiquer au sujet des passerelles.
- Favoriser le témoignage de professionnels lors d'événements et mettre en valeur leur rôle dans les 3 premières années de l'enfant (rôle sociétal) en lien avec les actions mises en œuvre au niveau national (campagne de promotion « les métiers de la petite enfance nous font grandir » lancée depuis avril 2023 par le Ministère des Solidarités, capsules vidéos diffusées par Pôle Emploi sur les métiers de la petite enfance).

2. Favoriser la formation

- Accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur fonction : proposer des formations et les accompagner dans le départ en formation
- Développer les possibilités d'apprentissage au sein des établissements via les projets d'établissements des EAJE, encourager les VAE et l'accueil des stagiaires.
- Favoriser les immersions afin de découvrir les métiers Petite Enfance.

3. Ouvrir les champs des possibles sur les modalités d'exercice

- Identifier les zones géographiques où il y a des carences de professionnels.
- Permettre l'expérimentation de nouveaux modèles d'exercice de la profession (ex : Nid maternel, crèche vagabonde, Mam...).
- Construire des partenariats avec les assistants maternels délocalisés de crèches familiales et la fréquentation d'un RPE.

4. Accompagner les professionnels dans la problématique de logement

- Travailler avec les collectivités, les bailleurs sociaux et faire le lien avec les relais petite enfance.

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES MAM

1. Décrire le parcours d'un porteur de projet MAM avec le rôle de chaque acteur (en Charente : Conseil départemental / PMI, Caf, MSA, UdaF, Collectivité compétente...)

S'appuyer sur le guide ministériel, inclure les spécificités charentaises et identifier les freins et les améliorations à apporter dans l'accompagnement de chaque acteur.

2. Impulser la création d'une association départementale des MAM

Présenter aux assistants maternels le projet de création d'une association départementale aux MAM avec le témoignage de l'association départementale du Morbihan.

3. Inciter les porteurs de projet à suivre une formation professionnelle qualifiante spécifique à l'exercice de la profession d'assistants maternels en MAM.

- Identifier les formations existantes qui permettent la création des MAM et la montée en compétence des porteurs de projet et inciter les porteurs de projet à suivre ces formations. - Rendre lisible les financements possibles et les modalités de départ en formation lorsque la candidate est agréée ou pas.

- Identifier les compétences à approfondir en s'appuyant notamment sur la grille d'évaluation de l'agrément, sur la charte nationale de qualité et les attentes identifiées par les familles (Questionnaire de satisfaction => « Démarche de qualité vers les usagers »).

4. Accompagner la montée en compétence des professionnels : Proposer un temps fort des professionnels des MAM, partage de bonnes pratiques et autres propositions à réfléchir.

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN ADAPTANT LES MODES D'ACCUEIL

- Organiser des temps de rencontre entre les professionnels de l'insertion professionnelle et ceux de la petite enfance, pour sensibiliser aux enjeux du département en matière de modes d'accueil, pour leur faire connaître les dispositifs existants (LAEP, Aide à domicile) afin d'aider les demandeurs d'emploi à une reprise d'activité dans de bonnes conditions.

Ces temps de rencontres « les kiosques », pourraient avoir lieu annuellement, sur l'ensemble des EPCI afin de présenter les services et solutions d'accueil déjà implantés (auprès des usagers ou entre professionnels ?)

- Proposition de formation/sensibilisation des accompagnants aux modes de gardes existants.

Durant ce temps de formation, il est nécessaire de réfléchir à « un parcours de garde » pour préparer au mieux les usagers à la séparation de leur enfant afin de réussir et leur insertion professionnelle

- Réfléchir, à partir des outils existants (LAEP, RPE, Mon Enfant) à un « parcours modes de garde » co-construit avec la famille et son accompagnant

• Pour l'accueil collectif :

- Promouvoir l'accueil occasionnel (à partir d'une étude de la fréquentation des structures par la Caf), promotion des accueils envers les structures qui disposent de places (souvent les lundis, mercredi et vendredi)
- Développer AVIP auprès des structures collectives, communiquer sur les places disponibles, à travers Monenfant.fr

• Pour l'accueil individuel :

- Réfléchir à la création d'une association mandataire, qui puissent exercer l'ensemble des démarches administratives pour les familles en insertion professionnelle
- Expérimenter une garderie solidaire, sur le modèle développé par la MJC Basseau Grande Garenne, dans un lieu public (centres sociaux).

PROMOUVOIR LA CRÉATION DE MODES D'ACCUEIL ENVERS LES EMPLOYEURS

Création d'une cellule départementale en charge de recenser l'existant, centraliser les demandes et la réponse en matière d'accompagnement des employeurs

La composition de cette cellule sera proposée par un prochain groupe de travail.

Quoi ? Elle aura trois missions :

- La sensibilisation
- L'information
- L'orientation

Qui ? Elle s'adressa en priorité aux grosses entreprises, aux clubs d'entreprises (ex : les entreprises s'engagent), les syndicats, avec la volonté de centraliser l'information et de pouvoir la redistribuer en réalisant « une boîte à outils » qui recenserait l'existant, identifierait les éventuels gestionnaires, proposerait du « clé en main » aux employeurs afin qu'ils puissent diffuser de l'information à leurs salariés et être accompagnés dans leur démarche de mise en place d'un mode d'accueil.

Comment ? Lors des rencontres de réseaux, des réunions des clubs d'entreprises, etc.

La sensibilisation se fera autour de la responsabilité collective des modes d'accueil, sur une explicitation des différents modes d'accueils et leur situation en Charente, et sur l'accompagnement possible.

La cellule pourrait proposer un état des lieux des outils existants (plaquette, vidéos), diffuser ou créer des vidéos, proposer des rdv en offrant une réponse centralisée.

2.2 ENFANCE-JEUNESSE

Population en volumétrie la plus importante parmi les moins de 25 ans, les 6-11 ans font l'objet en Charente d'une attention spécifique de l'ensemble des signataires du schéma départemental des services aux familles. Le schéma départemental des services aux familles s'engage plus particulièrement auprès des accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans lors des périodes où les enfants ne sont ni à l'école, ni dans leur famille.

Cette thématique « enfance » réunit plusieurs acteurs dans une dynamique de complémentarité afin d'aider les familles à concilier vie de famille, vie professionnelle et vie sociale.

L'enjeu est de soutenir les familles dans la conciliation de leurs vies familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école. L'enjeu est également de contribuer à permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés. Ces ambitions contribuent à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, en lien avec les acteurs concernés.

Plus largement, l'ambition est de contribuer à offrir aux enfants un continuum d'offres permettant la cohérence des temps éducatifs scolaires, périscolaires et extrascolaires, en lien avec les autres dispositifs (les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par exemple) mais également avec les différents acteurs intervenant sur ces temps. Le pilotage des Projets éducatifs de territoire est intégré au SDSF et les PEdT constituent le volet éducatif des CTG.

Les pratiques partenariales installées en Charente avec les acteurs institutionnels [Caf, Dsden dont le Sdjes, Conseil Département, Msa], associatifs et les élus impliqués vont permettre de poursuivre le travail engagé et de poursuivre la coopération nécessaire afin d'accompagner ensemble les réformes engagées au niveau national (ex : plan mercredi), et de réfléchir ensemble à des solutions de valorisation de la filière animation qui connaît actuellement une crise des vocations.

Par ailleurs, depuis 2018, la jeunesse fait partir intégrante du champ couvert par le SDSF. La poursuite des actions visant l'autonomie des jeunes sera au cœur des actions du schéma avec l'élaboration concrète d'actions permettant de répondre aux besoins des charentais mis en lumière dans l'étude diffusée en 2022.

Les actions retenues :

1. Continuité éducative : articulation entre les temps scolaires et périscolaires
2. Équité territoriale de l'offre jeunesse : politiques jeunesse et autonomie des jeunes
3. Parcours avenir des jeunes charentais
4. Saturation des Alsh et les métiers de l'animation

FICHE 5

GARANTIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ARTICULER LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

CONTEXTE- CONSTATS

Les acteurs éducatifs qui interviennent auprès des enfants cohabitent plutôt qu'ils ne coopèrent.

Besoin que les acteurs coopèrent entre eux afin que les enfants bénéficient d'une meilleure continuité dans les différents temps éducatifs (temps scolaire, périscolaire et familial).

FINALITÉ

Coordonner les actions des acteurs éducatifs dans le but de respecter au mieux les besoins des enfants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer les articulations entre les différents acteurs, instances et dispositifs qui organisent l'offre éducative en direction des enfants du primaire (3-10 ans) mais aussi du secondaire (11/18 ans) :
- Améliorer le repérage des dispositifs et des pilotages départementaux, et mieux les adapter aux contraintes locales.
- Conforter le rôle des coordinateurs PédT et Ctg en tant que médiateurs entre les champs socio-éducatifs et scolaires.
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs Éducation nationale et socio-éducatifs.
- Déployer des coopérations entre ces acteurs notamment autour du plan mercredi

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Travail sur les articulations entre le GAD, le comité de coordination SDSF EJ, Grandir en milieu rural, les têtes de réseaux associatives, les instances de pilotage locales (CTG, Copil PédT), les élus et les gestionnaires locaux.

Sensibilisation d'acteurs et organisation de temps d'échanges sur la continuité éducative

Poursuite de l'accompagnement des coordinateurs PédT/ CTG et appui à leur mise en relation avec les acteurs scolaires.

Création d'outils de communication (ex : sur les politiques, leurs finalités, leurs déclinaisons en Charente, les caractéristiques des dispositifs et le rôle des différents acteurs).

PILOTES

DSDEN/SDJES : RDCE (Référént départemental à la continuité éducative) et chargé de mission PédT

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Caf, Msa, CD... collectivités (chargés de missions PédT)

ÉCHÉANCIER

2023 : Séminaire des coordonateurs. PEdT/CTG sur la continuité éducative

2024 : Nouveaux support d'accompagnement vers le conventionnement PEDT, plan mercredi

INDICATEURS DE SUIVI

Repérage des coordinateurs par les acteurs locaux

Appropriation des enjeux de la continuité éducative par les coordinateurs

Lisibilité et adéquation des politiques conduites pour les acteurs de terrain

Comparatif avec diagnostic 2022

FICHE 6

ASSURER UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE DE L'OFFRE : POLITIQUE JEUNESSE ET FAVORISER AUTONOMIE DES JEUNES

CONTEXTE- CONSTATS

Multiplicité des politiques de la jeunesse, des acteurs, des niveaux d'intervention.
Manque de repères des jeunes sur les dispositifs qui les concernent.
Besoin de renforcer le lien et clarifier les compétences entre les niveaux départementaux (SDSF, politiques publiques territoriales) et locaux (CTG).
Besoin d'améliorer l'équité territoriale des politiques locales de la jeunesse.

FINALITÉ

Renforcer les politiques qui favorisent l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Rendre les politiques de la jeunesse plus lisibles et améliorer leur intégration dans les projets de territoire intercommunaux :
- Mobiliser et travailler les complémentarités entre les dispositifs qui favorisent l'accès aux droits et l'autonomie des jeunes.
- Amener les politiques locales de la jeunesse à se structurer autour de l'accompagnement des parcours de vie des jeunes et la réponse à leurs besoins sociaux.
- S'appuyer sur l'expertise des acteurs associatifs départementaux et locaux.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1) Définition des priorités et orientations :

- Identification des thématiques et problématiques de réponse aux besoins sociaux et d'accès aux droits les plus prégnants (faire se croiser les besoins identifiés au niveau local avec les problématiques sociales portées au niveau départemental).
- Recherche d'élargissement à des politiques publiques qui ne sont pas encore intégrées dans le SDSF.

2) Coordination et mise en œuvre :

- Co-construction des priorités et de la méthodologie avec les acteurs (associations, collectivités et institutions), renforcement des passerelles entre les professionnels de la jeunesse.
- Construction d'un "panier de services jeunesse", articulation des dispositifs portés par les signataires du SDSF : PS jeunes, Grandir en milieu rural, Boussole des jeunes, Information jeunesse, PAEJ, Promeneurs du net, Service civique, SNU...
- Accompagnement des collectivités signataires de CTG dans le déploiement de ce "panier de services", accessible et lisible pour les jeunes de leur territoire.

PILOTES

CAF - DSDEN/SDJES

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Élus, DGS/DGA et coordonateurs CTG des EPCI
MSA, Conseil départemental, UDAF, Conseil régional
Missions locales, Réseau Information jeunesse, coordinateur départemental Promeneur du Net, Maison des ados
Fédérations de jeunesse, animateurs ados et jeunes

ÉCHÉANCIER

2023 : définir les priorités
2024 : réflexion avec les CTG volontaires sur le déploiement de la boussole des jeunes en parallèle, coordination par le CIJ d'une offre de services départementale.

INDICATEURS DE SUIVI

Présence au sein des CTG de dispositifs permettant de favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des jeunes.

FICHE 7

PROPOSER UN « PARCOURS AVENIR » DES JEUNES CHARENTAIS

CONTEXTE- CONSTATS

Le département de la Charente est classé, au niveau national, en bas de l'échelle par rapport à la poursuite des études des jeunes alors que 92% obtiennent le baccalauréat.

Plus précisément, il apparaît, d'une part, que les jeunes font peu d'études supérieures à l'extérieur du département et, d'autre part, il est constaté, par la Direction Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale, que beaucoup de jeunes arrêtent l'école à partir de 16 ans (à la sortie de la classe de 3ème).

Les membres du schéma départemental des services aux familles ont souhaité mandater un cabinet, afin de réaliser une étude auprès des jeunes Charentais âgés de 15 à 21 ans pour mieux comprendre les raisons qui prévalent aux parcours scolaires des jeunes et d'identifier les freins à la poursuite de leurs études.

Le cabinet TMO a été choisi et les enquêtes auprès des jeunes et des parents se sont déroulées entre mars et mai 2022. Le 28 juin 2022, les résultats ont été présentés aux membres du comité opérationnel volet Jeunesse.

Pour donner suite à la présentation de l'étude « Le parcours scolaire des jeunes Charentais », un groupe de travail s'est constitué afin de reprendre les résultats de l'enquête et proposer des pistes d'actions.

FINALITÉ

Atténuer les freins qui empêchent certains jeunes d'aborder leur orientation comme un parcours de réussite et d'épanouissement

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mobiliser les acteurs éducatifs sur les questions liées au projet d'avenir des jeunes : confiance en soi et en ses aptitudes, repères sur les parcours d'orientation, mobilité dans les choix d'étude
- Favoriser l'interconnaissance des différents acteurs socio-éducatifs afin de renforcer l'impact des actions auprès des jeunes.
- Développer les coopérations avec les acteurs qui informent et accompagnent les jeunes dans leur parcours d'orientation : CIO, ERIP, plateforme de décrocheurs, mission locale, UDAF...
- Accompagner localement les professionnels de la jeunesse à l'organisation d'actions au plus près des jeunes et de leurs besoins.
- Prendre en compte les enjeux de parentalité et créer de la transversalité avec les actions menées dans ce cadre.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Poursuivre le lien entre l'Udaf/les PS jeunes/ IJ/Coordonnateurs Ctg/les réseaux ECLORE/les animateurs qui interviennent dans les collèges/les lycées.

- Travail sur les articulations entre les dispositifs de prévention du décrochage, d'information sur l'orientation, d'accompagnement dans le projet d'avenir, de développement des compétences psychosociales, de découverte des métiers...
- Appui à la mise en relation entre les acteurs scolaires et les acteurs jeunesse.
- Accompagnement des collectivités signataires de CTG dans le soutien aux parcours des jeunes de leur territoire.

PILOTES

DSDEN /SDJES
CAF

**PARTENAIRES
ASSOCIÉS**

Coordonateurs CTG des EPCI
Éducation nationale, CIO
MSA, Conseil départemental, UDAF, Conseil régional, Caf (Chargé de mission Parentalité)
Missions locales, ERIP (Espace Ressources et d'Information et de Proximité), CCI
Fédérations de jeunesse ; animateurs ados et jeunes
Autres acteurs de l'accompagnement des jeunes...

ÉCHÉANCIER

Rentrée 2023 : Élaboration d'un calendrier de rencontre et découverte des acteurs et dispositifs en lien avec les rencontres Information Jeunesse (IJ)

**INDICATEURS
DE SUIVI**

Extension et diversification des réseaux des professionnels qui accompagnent les jeunes
Développement d'actions sur la thématique par les acteurs locaux.

FICHE 8

LUTTER CONTRE LA SATURATION DES ALSH – MÉTIERS DE L'ANIMATION

CONTEXTE- CONSTATS

Liste d'attente dans les accueils de loisirs, en particulier pour les enfants de -6ans, principalement le mercredi.

Locaux : Parfois, les locaux sont partagés et la capacité maximale est atteinte. Les parents font également des choix de secteur géographique.

Les animateurs : difficultés de recrutement, journée découpée et emploi précaire.

Formation : manque de reconnaissance du métier d'animateur et de clarté pour s'orienter vers ce métier. Difficulté à suivre une formation continue car contrainte de service

FINALITÉ

Maintenir et/ou développer l'offre de services en Alsh en fonction des besoins des parents. Accompagner les animateurs et faire connaître ce métier.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1. Travailler sur des solutions de mutualisation pour optimiser l'utilisation des locaux et le temps de travail des animateurs.

- Etat des lieux des places en Alsh, des listes d'attente et capacité des locaux. (sept 2023-déc. 2024)
- Étudier le temps de travail de l'animateur. Identifier une journée et une semaine, une année type de l'animateur.

Exemples :

- Explorer les possibles : Est-il possible de créer une brigade de remplacement au niveau des animateurs pour l'organisation du PédT ... ?
- Identifier des corps de métier susceptible d'intervenir en péri et extrascolaire pour créer une passerelle : connaître les contraintes administratives pour créer des passerelles entre les différents temps d'accueil de l'enfant avec des personnes volontaires qui souhaitent se former.

2. Valoriser des métiers de l'animation et faire connaître ces métiers :

- Faire un état des lieux des actions menées existantes (Cij, Cio, Centres sociaux, Forum de l'emploi...);
- Développer des formes de communication « Métiers de l'animation » en direction des jeunes, des élus, du grand-public ;
- Faire une veille des évolutions du métier d'animateur.

PILOTES

SDJES et Caf

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Éducation nationale ; Mission locale ; Cio ; Les fédérations ; Pôle emploi, les organismes de formations, Chambre des métiers ; Lycée professionnel Jean Rostand, les collectivités, les coordonnateurs CTG/PédT, les centres sociaux... ; Directeurs d'Alsh

INDICATEURS DE SUIVI

- 1- Etat des lieux en 2023 et en 2026 : mesurer l'évolution
- 2- Nombre d'actions menées vers les publics concernés



GARANTIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE – ARTICULER LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

- Travailler sur les articulations entre le GAD, le comité de coordination SDSF EJ, Grandir en milieu rural, les têtes de réseaux associatives, les instances de pilotage locales (CTG, Copil Péd), les élus et les gestionnaires locaux.
- Sensibiliser les acteurs et organiser des temps d'échanges sur la continuité éducative
- Poursuivre l'accompagnement des coordinateurs Péd/ CTG et appui à leur mise en relation avec les acteurs scolaires.
- Créer des outils de communication (ex : sur les politiques, leurs finalités, leurs déclinaisons en Charente, les caractéristiques des dispositifs et le rôle des différents acteurs)

ASSURER UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE DE L'OFFRE JEUNES : POLITIQUES JEUNESSE FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES

1. Définition des priorités et orientations :

- Identification des thématiques et problématiques de réponse aux besoins sociaux et d'accès aux droits les plus prégnants (faire se croiser les besoins identifiés au niveau local avec les problématiques sociales portées au niveau départemental).
- Recherche d'élargissement à des politiques publiques qui ne sont pas encore intégrées dans le SDSF.

2. Coordination et mise en œuvre :

- Co-construction des priorités et de la méthodologie avec les acteurs (associations, collectivités et institutions), renforcement des passerelles entre les professionnels de la jeunesse.
- Construction d'un "panier de services jeunesse", articulation des dispositifs portés par les signataires du SDSF : PS jeunes, Grandir en milieu rural, Boussole des jeunes, IJ, PAEJ, Promeneurs du net, Service civique, SNU...
- Accompagnement des collectivités signataires de CTG dans le déploiement de ce "panier de services", accessible et lisible pour les jeunes de leur territoire.

PROPOSER UN « PARCOURS AVENIR » DES JEUNES CHARENTAIS

- Poursuivre le lien entre l'UDAF/les PS jeunes/ IJ/Coordonnateurs Ctg/les réseaux ECLORE/les animateurs qui interviennent dans les collèges/les lycées.
- Travail sur les articulations entre les dispositifs de prévention du décrochage, d'information sur l'orientation, d'accompagnement dans le projet d'avenir, de développement des compétences psychosociales, de découverte des métiers...
- Appui à la mise en relation entre les acteurs scolaires et les acteurs jeunesse.
- Accompagnement des collectivités signataires de CTG dans le soutien aux parcours des jeunes de leur territoire.

LUTTER CONTRE LA SATURATION DES ALSH – MÉTIERS DE L'ANIMATION

1. Travailler sur des solutions de mutualisation pour optimiser l'utilisation des locaux et le temps de travail des animateurs.

- Etat des lieux des places en Alsh, des listes d'attente et capacité des locaux. (sept 2023- déc. 2024)
- Étudier le temps de travail de l'animateur Identifier une journée et une semaine, une année type de l'animateur ;

Exemples :

- Explorer les possibles : Est-il possible de créer une brigade de remplacement au niveau des animateurs pour l'organisation du Péd ... ?
- Identifier des corps de métier susceptible d'intervenir en péri et extrascolaire pour créer une passerelle : connaître les contraintes administratives pour créer des passerelles entre les différents temps d'accueil de l'enfant avec des personnes volontaires qui souhaitent se former.

2. Valoriser des métiers de l'animation et faire connaître ces métiers :

- Faire un état des lieux des actions menées existantes (Cij, Cio, Centres sociaux, Forum de l'emploi...) ;
- Développer des formes de communication « Métiers de l'animation » en direction des jeunes, des élus, du grand-public ;
- Faire une veille des évolutions du métier d'animateur.

2.3 LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité est une politique dont l'objectif consiste à répondre aux évolutions de la famille et à leurs nouveaux besoins d'accompagnement. Il s'agit de s'adresser à tous les parents pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés. Les mutations de la société ont engendré une diversification des situations familiales.

Le travail sur la « Parentalité » au sens large permet d'aborder ces situations complexes, de faire évoluer les représentations de la famille (mono-parentalité, recomposition familiale, adoption, famille d'accueil, homoparentalité...) et de diversifier les réponses, notamment sur la prise en charge du handicap, le répit parental ou bien la précarisation des situations de parents. C'est en ce sens que, dès 2014, le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Charente a identifié cet axe comme prioritaire et élaboré un programme d'actions. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur une étude destinée à l'ensemble des charentais qui a conduit notamment à la création de Famili'bulle, un lieu ressources pour les parents et les professionnels.

Le rapport de la commission Cyrułnick de septembre 2020 a mis en exergue les enjeux majeurs de la parentalité notamment sur les premières années de vie. Dans le même temps, il paraît indispensable de prendre en considération les ressentis exprimés par certains parents d'un éclatement des informations et parfois d'un sentiment de solitude aussi. Aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et d'informations mis à leur disposition pour qu'ils puissent en tirer le meilleur parti implique de veiller à la cohérence comme à la fluidité des services proposés mais aussi de veiller à la bonne articulation entre les acteurs du soutien à la parentalité.

La politique de soutien à la parentalité vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à leur scolarité, à leur santé, à leur équilibre et leur développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières, etc.

En valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à prévenir et accompagner, en partenariat, les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

En matière de soutien à la parentalité, le schéma priorise les actions suivantes :

1. Devenir parent : la mise en place du parcours naissance
2. Le répit familial pour améliorer la relation enfant / parent
3. La prise en compte des besoins spécifiques des mono-parents

FICHE 9

ACCOMPAGNER À « DEVENIR PARENT »

CONTEXTE- CONSTATS

- Les professionnels alertent sur la recrudescence de professionnels « autoproclamés » spécialistes des « 1000 premiers jours » (risque de marchandisation de l'accompagnement durant les 1000 premiers jours de l'enfant)
- Il apparaît à ce jour un manque de cadrage partagé entre institutions autour de l'appropriation du titre « 1000 premiers jours » et du parcours de labellisation.
- Inquiétude autour de la fermeture des maternités et le développement de l'accompagnement à domicile par des personnes non qualifiées.
- L'absence d'un parcours naissance unifié engendre un sentiment d'incompréhension, de la répétition inutile de contacts auprès des différents acteurs, et surtout des risques de non-recours aux droits pour les usagers. Fragmentation de l'information
- Besoin d'une information unique et partagée (SSTO - "Single Source of Truth") pour les familles et les femmes enceintes
- Recherche d'indicateurs partagés et ciblés pour réduire les inégalités sociales : besoins de partage de données
- Besoin de formations EPP (entretien périnatal précoce) inter-catégorielles
- Besoin de psychologues auprès des maternités (étayages couple / prévention violences intrafamiliales)
- La PMI note une forte augmentation des OPP (ordonnance de placement provisoire) et des accouchements sous X
- Besoin de renforcer la prévention et le repérage des risques sanitaires et sociaux
- Nécessité d'une cartographie des services et des différents acteurs intervenants sur chaque EPCI

FINALITÉ

Mieux comprendre les impacts de l'arrivée d'un enfant dans la vie des familles, identifier plus précisément leurs besoins, leurs attentes et leurs difficultés afin d'apporter une réponse concertée

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser un diagnostic des droits et services existants pour les futurs parents, en tenant compte de la diversité des types de filiation (parentalité biologique, parentalité adoptive)
- Obtenir l'expression de besoins, source d'information pour établir des pistes de solution
- Valoriser et soutenir les actions des professionnels institutionnels et associatifs dans le champ de la parentalité durant les périodes de la périnatalité et de la petite enfance
- Simplifier et faciliter les démarches liées à la naissance pour les parents, de la déclaration de grossesse au choix du premier mode de garde pérenne par les parents.
- Mise à disposition d'un parcours naissance unique
- Renforcer les coopérations entre les professionnels
- Accompagner la montée en compétences des professionnels

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	1- Favoriser l'interconnaissance et faciliter la coordination entre les acteurs (planifier & coordonner & ajuster) • Renforcer les temps de coordination entre les institutions et acteurs de terrain (dont le partage des données de diagnostic) • Faciliter la mise en réseau des différents acteurs • Développer les partenariats > Création d'une commission de financement et de labellisation des projets « 1000 premiers jours » 2 - Faciliter l'accessibilité des services pour les familles (développer & mettre en œuvre & communiquer) • Renforcer la mobilisation du droit commun • Renforcer le maillage territorial autour de différentes alternatives pour réduire les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur les CTG (Conventions Territoriales Globales) • Améliorer et diversifier les modes de communication à l'encontre des parents cibles (différents publics / différents territoires) > Création d'un parcours naissance unique > Déploiement d'une organisation partagée en guichet intégré* de tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation pour faciliter la mise en relation des parents avec les services de soutien à la parentalité de chaque territoire. (*le guichet intégré permet de "repérer sur chaque territoire les endroits où vont les familles pour se renseigner quand elles ont besoin d'information. Chaque professionnel est doté des mêmes outils, des mêmes réponses à apporter, des mêmes modalités d'orientation vers les services et/ou prestations adaptés"). 3- Favoriser la montée en compétence et la qualité de service des acteurs (former & contrôler & évaluer) • Encourager l'empowerment pour valoriser les compétences de tout à chacun (formation, information, sensibilisation auprès des familles) • Développer une meilleure connaissance et une valorisation des métiers de soutien à la parentalité pour faciliter et encourager les recrutements • Proposer un programme de formation continue > Création d'un programme de formations annuelles inter-catégorielles (thématiques à définir en groupe de travail)
PILOTES	Caf de la Charente
PARTENAIRES ASSOCIÉS	CPAM / MSA / ARS / PMI / Maternités / ODSF / Associations
ÉCHÉANCIER	2023 > 2027
INDICATEURS DE SUIVI	1. Création d'un label 16 « 1000 premiers jours » 2. Déploiement d'un appel à projet commun « 1000 premiers jours » 3. Réalisation et diffusion d'un parcours naissance unique pour les Charentais.e.s 4. Réalisation de 4 formations (1/an) inter-catégorielles autour de l'accompagnement à la parentalité

FICHE 10

PERMETTRE DES TEMPS DE RÉPIT FAMILIAL

CONTEXTE- CONSTATS

Données Caf monoparentalité (données 2021)

Charente

- 1 famille sur 3 est en situation de monoparentalité (33,6%)
- 30562 allocataires avec enfants pour 10283 monoparents
- 57% des monoparents disposent de bas revenus

National

- 1 973 716 monoparents soit 30,4% des allocataires avec enfants

Constats importants du rapport de la commission des 1000 premiers jours

- 1 parent sur 2 en moyenne ressent un vrai « lâchage » dans les 3 premiers mois après la naissance de leur enfant et dans les 2 premières années.
- 10 à 15% de dépression post partum des femmes.
- Le suicide étant la 2ème cause de mortalité maternelle en France.

Les Françaises et le burn-out maternel (IFOP sondage 05/04/2022)

- En février 2022, près de 34 % des mères étaient en situation de burn out parental ou avaient vécu auparavant une situation similaire. L'élément pesant le plus sur la charge mentale des femmes françaises était l'équilibre entre la vie professionnelle et privée.
43 % des mères ne se sentent pas accompagnées au quotidien dans la gestion de la vie familiale (le budget mobilisable par les couples pour la garde des enfants influe sur ces résultats)
- 31 % des mères aimeraient que l'on puisse les décharger d'une partie de l'organisation du quotidien

L'influence des réseaux sociaux

- Les réseaux sociaux sont la seconde source d'information pour les mamans (55%)
- 56% des mères trouvent les informations issues d'autres mamans sur les réseaux sociaux contradictoires
- Les conseils donnés par les autres mamans ont tendance à culpabiliser les femmes (45%)

FINALITÉ

- Déterminer les enjeux et incidences psychiques liés au défaut de soutien familial sur le devenir parent.
- Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Prévenir le burn-out parental et améliorer la qualité de la relation parent/enfant.
- Développer le repérage et l'orientation par les acteurs du pré burn-out
- Développer les possibilités de soutien et de relais parentaux
- Accompagner la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1- Favoriser l'interconnaissance et faciliter la coordination entre les acteurs (planifier & coordonner & ajuster)

- Renforcer les temps de coordination entre les institutions et acteurs de terrain (dont le partage des données de diagnostic)
- Faciliter la mise en réseau des différents acteurs
- Développer les partenariats

Création d'un comité de gouvernance institutionnel (analyse des besoins, propositions d'AAP communs)

Création d'un comité de suivi des diagnostics territoriaux à l'échelle des CTG pour analyser les besoins des familles et proposer des réponses adaptées aux besoins de chacun de ces territoires

2 - Faciliter l'accessibilité des services pour les familles (développer & mettre en œuvre & communiquer)

- Renforcer la mobilisation du droit commun
- Renforcer le maillage territorial autour de différentes alternatives pour réduire les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur les CTG (Conventions Territoriales Globales)
- Améliorer et diversifier les modes de communication à l'encontre des parents cibles (différents publics / différents territoires)

Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des familles

Promouvoir les professionnels, services et actions à disposition des familles sur les territoires

3- Favoriser la montée en compétence et la qualité de service des acteurs (former & contrôler & évaluer)

- Encourager l'empowerment pour valoriser les compétences de tout à chacun (formation, information, sensibilisation auprès des familles)
- Développer une meilleure connaissance et une valorisation des métiers de soutien à la parentalité pour faciliter et encourager les recrutements
- Proposer un programme de formation continue

Création d'un programme de formations annuelles inter-catégorielles

- Aide au repérage pour les acteurs de premières lignes
- Adapter sa posture professionnelle à l'accueil, l'écoute et l'orientation
- Accompagner la création de projet de répit parental
- PDN – La place des réseaux sociaux dans l'accompagnement au répit

PILOTES

Caf de la Charente

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CPAM / MSA / ARS / PMI / LAEP / Centres Sociaux / EVS / Associations

INDICATEURS DE SUIVI

1. Création d'un comité de gouvernance de suivi des études et directives nationales
Déploiement d'un appel à projet commun « répit parental »
2. Nombre de campagnes réalisées (création de support / rencontres collectives
Nombre de personnes touchées par ces campagnes
3. Réalisation de 4 formations (1/an) inter-catégorielles autour de la notion de répit parental

SOUTENIR LES PARENTS SEULS

CONTEXTE-
CONSTATS

La mise en œuvre du parcours séparation par la Caf de la Charente depuis 2021 vise à répondre aux besoins des familles qui se séparent, grâce à une offre globale qui combine soutien financier, accompagnement social, appui au versement et au recouvrement des pensions alimentaires, information et orientation des parents.

La caf soutien les dispositifs de Médiation Familiale, Espace Rencontre, Passage de Bras, Soutien psychologique, Soutien juridique, Dispositifs associatifs « Parent Solo », les actions mise en œuvre dans le cadre des LAEP et des REAAP.

Selon une étude la DREES parue le 15/04/2021 (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité de la part des familles monoparentales est apparue ou a été confirmé. Elles sont d'autant plus fragilisées qu'elles dépendent souvent de pensions alimentaires pouvant représenter une part conséquente de leurs ressources financières et dont le versement n'est pas toujours assuré. Les parents isolés se heurtent aussi à des difficultés dans la gestion du quotidien, notamment dans la conciliation entre leurs vies professionnelle et familiale. De fait, étant seules au quotidien pour s'occuper de leur(s) enfants, les familles monoparentales ressentent plus souvent le besoin d'être accompagnées dans leur rôle de parent.

Séparation, décès d'un des parent, incarcération, travail éloigné de l'un des conjoints, choix de vie du parent, les raisons amenant un parent à élever un ou des enfants seul.e sont nombreuses et très disparates, transitoires ou durables. Les partenaires du territoire évoquent la nécessité de définir les différentes formes de monoparentalité et leurs besoins spécifiques pour apporter les réponses adéquates à chaque situation.

La prise en compte du parent non-hébergeant dans ses besoins (hébergement, mobilité, maintien du lien parental) n'est pas suffisamment étayée, ni suffisamment documentée. Besoin d'apporter là encore une définition ou des définitions.

FINALITÉ

Soutenir la fonction parentale dans les périodes d'éloignement

OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

- Maintenir le lien affectif entre un enfant et ses parents dans les diverses circonstances où il est menacé et sauvegarder un équilibre psychologique
- Maintenir les liens familiaux lors d'éloignement avec l'un des parents
- Accompagner les structures dans la mise en œuvre de services répondant à des demandes atypiques

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	1- Favoriser l'interconnaissance et faciliter la coordination entre les acteurs (planifier & coordonner & ajuster) Nécessité de réaliser une enquête à deux volets • Les besoins et attentes des monoparents en fonction de leur situation (séparation, parentalité éloignée, parentalité empêchée du co-parent) • Les besoins et les attentes des parents non-hébergeants pour le maintien du lien familial 2 - Faciliter l'accessibilité des services pour les familles (développer & mettre en œuvre & communiquer) Renforcement des dispositifs de garde à domicile • Expérimentation de la certification baby-sitter avec un programme de formation • Création de réseau solidarité/service à l'échelle de micro-territoire Développer un programme d'accompagnement pour les parents non-hébergeants • Développement de prestations • Accompagnements individuels et collectifs 3- Favoriser la montée en compétence et la qualité de service des acteurs (former & contrôler & évaluer) Création d'un programme de sensibilisations annuelles inter-catégorielles • La parentalité éloignée / la parentalité empêchée : de quoi parle-t-on ? • Présentation des dispositifs de soutien à la monoparentalité • La place du parent non-hébergeant
PILOTES	Caf de la Charente
PARTENAIRES ASSOCIÉS	MSA, JUSTICE, SPIPE, Service social des armées, associations, LAEP, centres sociaux
INDICATEURS DE SUIVI	1. Réalisation et diffusion de l'enquête 2. Développement des modes de garde à domicile – réalisation d'un cahier des charges en vue de la certification des baby-sitters. 3. Nombre de sensibilisations réalisées et nombre de professionnels sensibilisés



ACCOMPAGNER À « DEVENIR PARENT »

- Création d'une commission de financement et de labellisation des projets « 1000 premiers jours »
- Création d'un parcours naissance unique
- Déploiement d'une organisation partagée en guichet intégré* de tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation pour faciliter la mise en relation des parents avec les services de soutien à la parentalité de chaque territoire.
- Création d'un programme de formations annuelles inter-catégorielles

PERMETTRE DES TEMPS DE RÉPIT FAMILIAL

- Création d'un comité de gouvernance institutionnel (analyse des besoins, propositions d'AAP communs)
- Création d'un comité de suivi des diagnostics territoriaux à l'échelle des CTG pour analyser les besoins des familles et proposer des réponses adaptées aux besoins de chacun de ces territoires
- Organiser des campagnes de sensibilisation à destination des familles
- Promouvoir les professionnels, services et actions à disposition des familles sur les territoires
- Création d'un programme de formations annuelles inter-catégorielles
 - Aide au repérage pour les acteurs de premières lignes
 - Adapter sa posture professionnelle à l'accueil, l'écoute et l'orientation
 - Accompagner la création de projet de répit parental
 - PDN – La place des réseaux sociaux dans l'accompagnement au répit

SOUTENIR LES PARENTS SEULS

Réaliser une enquête à deux volets

- Les besoins et attentes des monoparents en fonction de leur situation (séparation, parentalité éloignée, parentalité empêchée du co-parent)
- Les besoins et les attentes des parents non-hébergeants pour le maintien du lien familial

Renforcer les dispositifs de garde à domicile

- Expérimentation de la certification baby-sitter avec un programme de formation
- Création de réseau solidarité/service à l'échelle de micro-territoire

Développer un programme d'accompagnement pour les parents non-hébergeants

- Développement de prestations
- Accompagnements individuels et collectifs

Création d'un programme de sensibilisations annuelles inter-catégorielles

- La parentalité éloignée / la parentalité empêchée : de quoi parle-t-on ?
- Présentation des dispositifs de soutien à la monoparentalité
- La place du parent non-hébergeant

2.4 ACTIONS TRANSVERSALES

L'ensemble des axes et des actions inscrites dans le schéma départemental des services aux familles visent toutes l'inclusion handicap, comme principe d'action et point cardinal traversant l'ensemble des projets développés pour les familles.

Depuis le précédent schéma départemental des services aux familles, les signataires visent l'adaptation de l'offre aux besoins des familles les plus précaires dans une logique de réduction des inégalités sociales.

La Caf s'est engagée à une amélioration de ses modes de financement par la création d'une bonification spécifique pour les structures qui accueillent des enfants porteurs de handicap bénéficiaire de l'Aeeh. Au-delà, et dans le souci permanent d'adapter son intervention, elle poursuivra le renforcement de ses liens avec tous les acteurs investis dans les politiques de l'autonomie : associations, maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), services et agences de l'État, organismes de protection sociale...

La Caf de la Charente a par ailleurs expérimenté en 2022 et 2023 le bonus inclusion pour les enfants en Accueils de loisirs, ce qui a permis de dégager 60 000€ supplémentaires.

Les actions du schéma sont par ailleurs soutenues par un observatoire qui permet d'élaborer un État des lieux, documenter les actions à mettre en place et projeter, sur des thématiques à valider par le comité stratégique. Cette capacité d'adaptation et cette réactivité demeure une condition sine qua non à la dynamique du SDSF, qui se veut un outil de pilotage opérationnel des politiques institutionnelles envers les familles de notre département.

Actions retenues :

- Observatoire et SDSF
- Le pôle ressources handicap

FICHE 12

OBSERVATOIRE

CONTEXTE- CONSTATS

L'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles définit les services aux familles comme visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'au 25 ans de l'enfant dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents.

Pour mettre en œuvre l'ordonnance, les partenaires signataires du SDSF ont convenu qu'un groupe de travail « OBSERVATOIRE » était nécessaire :

1. Afin de recenser les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux de territoire dans un esprit de travail participatif des différents acteurs. C'est un groupe transversal au service de l'ensemble des thématiques Petite enfance/ Enfance-Jeunesse/ Parentalité.
2. Afin d'évaluer et valoriser les actions du schéma.

A ce jour, selon les actions à mettre en œuvre du SDSF 2023-2026, des diagnostics ont été réalisés : Évaluation du PRH 2015-2022 par le cabinet FR Consultant ; Enquête sur le parcours scolaires des jeunes Charentais » par TMO ; Diagnostics réalisés par les EPCI dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) ; Diagnostic thématique SDSF avec des données INSEE / Caf/ Msa 2018-2022, Portrait social des allocataires Caf ; Observatoire des familles (Udaf)

Ces travaux de diagnostics alimentent le SDSF et pourraient être complétés par des diagnostics ciblés en fonction des actions SDSF 2023-2026.

FINALITÉ

Compléter la connaissance du territoire Charentais et rendre visible les spécificités de chacun des EPCI, éclairer la décision, orienter ou réorienter son action afin de développer ou renforcer les services aux familles et réduire les inégalités territoriales. Favoriser un dialogue entre les acteurs et identifier les sujets transversaux aux différents groupes SDSF au comité opérationnel.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le groupe « Observatoire », outil de pilotage, propose de réaliser une veille sociale ciblée afin de répondre au mieux aux besoins des familles et prendre en compte les besoins des professionnels pour l'exercice de leurs missions.

Il est indispensable de :

- Prendre en compte les études réalisées et les attentes ou demandes de la commission départementale des services aux familles (CDSF)
- Identifier des états des lieux à réaliser en fonction des actions portées par le SDSF
- S'appuyer sur les compétences et les ressources de chaque partenaire
- Capitaliser les données de suivi du SDSF (en attente de critère nationaux afin d'articuler les actions du SDSF et des CTG).

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	Créer un espace collaboratif SDSF Chaque année : 1. Suivre et analyser les données de base (Évolution des naissances, des familles, du nombre d'Eaje, de places, d'assistants maternels...) 2. Suivre les indicateurs des actions SDSF 3. Définir un sujet à approfondir lors du comité opérationnel Sdsf en fonction des travaux des groupes thématiques. 4. Faire valider le sujet d'étude choisi lors de la commission départementale des services aux familles.
PILOTES	Caf ; ARS ; UDAF ; PMI ; Grand-Cognac
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Des acteurs locaux seront associés en fonction du sujet étudié annuellement. Ex : Ireps ; Associations ; EPCI ; Communes ; Éducation nationale ; Cpm....
ÉCHÉANCIER	2023 : Créer un outil de pilotage SDSF afin de suivre les données de base et les indicateurs des actions du SDSF Faire un état des lieux de la stratégie des compétences psychosociales et de la stratégie des 1000 premiers jours (Pilote : ARS) 2024, 2025, 2026 : sujets à définir en fonction des besoins des groupes et de la CDSF
INDICATEURS DE SUIVI	A définir

FICHE 13

PÔLE RESSOURCE HANDICAP

CONTEXTE- CONSTATS

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF), le pôle Ressource Handicap de la Charente a ouvert ses portes en avril 2015, sous l'impulsion et le financement conjoint du Conseil Départemental (service de la PMI), de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Charente et de la MSA des Charentes. La mission du pôle ressource handicap a été déléguée à l'association GPA (Groupe Pluri-Associatif), d'avril 2015 à novembre 2021.

À la suite du départ du coordonnateur départemental, la Caf de la Charente, la MSA et le Conseil départemental ont mandaté le cabinet FR Rousseau afin de réaliser une évaluation de la mission départementale Handicap et un nouvel appel à projet a permis de confier la mission à la MDPH.

FINALITÉ

La finalité du PRH est d'assurer la coordination départementale de l'accueil des enfants en situation de handicap, dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les accueils de mineurs collectifs (ACM), les séjours vacances, les associations sportives et culturelles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Organiser le fonctionnement de la mission en visant l'autonomie des structures, des territoires et l'accompagnement des familles.
2. Inscrire la fonction de coordination dans son environnement de politique publique.
3. S'appuyer sur un pilotage collectif de la mission du PRH et de ses activités avec l'appui des institutions

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1. Organiser le fonctionnement de la mission en visant l'autonomie des structures, des territoires et l'accompagnement des familles.

- Outiller les structures et professionnels de droit commun pour qu'ils soient en mesure de se situer en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap et sachent évaluer leurs compétences
- Recenser les besoins et faciliter le départ en formation des professionnels des structures
- S'appuyer sur le référent santé « accueil inclusif » des établissements d'accueil du jeune enfant (décret 2021-1131 du 31/08/2021)
- Accompagner les structures Eaje et Alsh dans la mise en place des mesures indispensables au titre de leur mission d'accueil des enfants en situation de handicap
- Accompagner les familles en fonction de leurs besoins et des partenariats possibles
- Effectuer une fonction de veille continue permettant d'accroître le fond ressources disponible pour les familles et les territoires.

MODALITÉ
DE MISE EN
ŒUVRE

2. Inscrire la fonction de coordination dans son environnement de politique publique

- Contribuer, au besoin, en tant qu'expert, au projet territorial d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs des communautés de communes et d'agglomérations. Ce projet territorial se travaille au sein des instances des conventions territoriales globales (CTG) et des projets éducatifs territoriaux (Pedt) ;
- Animer des équipes pluridisciplinaires territoriales, chargées de construire une solution d'accueil et d'aménagement du temps de chaque enfant en situation de handicap (Ex : Mettre en place les équipes pluridisciplinaires ; Encourager les conventions entre IME/ALSH, Ecole/ALSH ; Améliorer le partage d'informations entre partenaires...) ;
- Relayer les évolutions législatives et les dispositifs nationaux mis en place dans ce cadre auprès de la diversité des acteurs partie-prenantes du bon fonctionnement du PRH.

3- S'appuyer sur un pilotage collectif de la mission du PRH et de ses activités avec l'appui des institutions

- Animer un comité de pilotage avec les partenaires financeurs de la mission une fois par an et en fonction des besoins
- Suivre et réorienter en continu, sur la base d'un référentiel explicite et partagé, les avancées et impacts de la mission, sans omettre de faire remonter les besoins des structures et des familles
- Communiquer sur l'action du PRH auprès des territoires, des professionnels des institutions partenaires et des familles
- Etablir un reporting de suivi de l'activité établie avec les co-financeurs et rédiger un bilan annuel
- Organiser un comité technique, au minimum 2 fois par an, en associant des acteurs en fonction des sujets traités et prendre en compte les besoins des familles.

PILOTES

MDPH

PARTENAIRES
ASSOCIÉS

Caf – Conseil départemental - MSA

INDICATEURS
DE SUIVI

Nombre de familles accompagnées
Nombre d'enfants accueillis en EAJE et ALSH
Nombre d'enfants partis en séjour
Nombre d'enfants accompagnés dans une structure sportive ou culturelle
Nombre de rencontres partenariales

2.5 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

L'ensemble des fiches actions du Schéma Départemental des services aux Familles a été travaillé avec les acteurs du département.

Les pilotes identifiés ont en charge l'animation des travaux du schéma, dans un souci d'articulation avec les territoires (CTG).

Les priorités de mise en œuvre de ces dernières sont validées chaque année en comité de pilotage, un bilan est également présenté annuellement.



ANNEXES

ANNEXE 1

LE SDSF : UN OUTIL RENOUVELÉ

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES : NOTRE OUTIL DE CONVERGENCE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

HISTORIQUE

La mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles, s'inscrit en réponse aux inégalités d'accès des familles aux services d'accueil des jeunes enfants (sociale et territoriale) et du soutien aux parents, afin de proposer une action coordonnée s'appuyant sur un diagnostic partagé.

En 2013, 16 départements préfigurateurs, dont le département de la Charente, étaient désignés par l'État pour tester une nouvelle méthode de gouvernance territoriale de la politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité. En Charente, cette préfiguration a permis d'adopter le 1er schéma départemental des services aux familles portant sur la période 2014-2017.

En 2018, un nouveau schéma renouvelé est signé sur la période 2018-2022. Il intègre la thématique de la jeunesse et associe l'ensemble des EPCI avec l'ambition affichée d'une plus grande territorialisation de nos offres de service et une meilleure articulation entre l'échelle départementale (SDSF) et territoriale (CTG).

LE CADRE JURIDIQUE

17 juillet 2023	Réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité par le Comité interministériel de l'action publique Phase expérimentale SDSF : création d'un comité de préfiguration dans 16 départements dont la Charente
22 janvier 2015	Circulaire DGCS/SD2C/2015/8 – Mise en œuvre des SDSF sous l'autorité des Préfets de département afin de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concerté (Petite enfance et Parentalité).
19 mai 2021	Ordonnance 2021-611 relative aux services aux familles instaure sur tous les territoires les comités départementaux des services aux familles (CDSF)

Pour la 1ère fois, l'ordonnance de 2021 définit, à un niveau législatif, la notion de « services aux familles » compris comme le 2ème pilier de la politique familiale, complémentaire des aides monétaires.

14 décembre 2021	Décret 2021-1644 fixe la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement du CDSF
3 juin 2022	Circulaire DGCS précise les modalités de mise en œuvre du CDSF et le rôle des acteurs qui siègent dans cette nouvelle instance de gouvernance

Ce cadrage précise également les productions attendues du CDSF en matière de synthèse et bilan du plan d'actions, remontée des indicateurs, élaboration et actualisation du SDSF.

En Charente, l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2022 nomme des membres composant le CDSF.

LE RÔLE ET LES MISSIONS DU CDSF

Le Comité départemental des services aux familles est une instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de service aux familles (petite enfance – enfance – parentalité et jeunesse). Il est présidé par Mme la Préfète, animé par la caisse d'allocations familiales.

En Charente, les présidents des 9 Epci signataires d'une CTG siègent depuis 2018 au comité départemental, ce qui facilite l'articulation des orientations départementales avec les stratégies territoriales et leur déclinaison dans les conventions territoriales globales.

Depuis 2022, le CDSF de Charente s'étend à 46 membres avec une ouverture vers de nouveaux acteurs parmi lesquels, figurent l'Agence régionale de Santé - la MDPH – les services de l'Aide Sociale à l'Enfance – le Conseil Régional (angle Formation) – la Chambre de commerce – la Protection Judiciaire de la Jeunesse – les représentants des gestionnaires et des professionnels des services aux familles - des employeurs publics et privés.

Le CDSF organise la coordination des actions de ses membres pour en améliorer l'efficacité dans les champs suivants :

Développement et maintien des services aux familles :

- Création de places d'accueil (Accueil collectif ou individuel-garde à domicile),
- Pérennité de l'offre d'accueil,
- Développement d'une offre de soutien à la parentalité

Information et accompagnement des assistants maternels :

- Soutenir la qualité de l'accueil (PMI-Caf-RPE)
- Attractivité du métier

Information et orientation des familles sur :

- les modes d'accueil
- les services de soutien à la parentalité

Organisation des transitions de l'enfant :

- Entre les Eaje, l'école et l'accueil péri et extrascolaire
- Une priorité : les enfants en situation de handicap

Formation des professionnels de l'AJE et du soutien à la parentalité :

- Élément clef de la qualité
- Identification des besoins de formation initiale et continue

Information des employeurs sur les politiques d'AJE et de SP :

- Favoriser l'articulation des temps de vie
- Rôle des employeurs en la matière

Il formule des propositions, notamment en matière de partenariat, destinées à faciliter l'accès dans le département des enfants à des modes d'accueil, des familles à des services qui répondent à leurs problématiques.

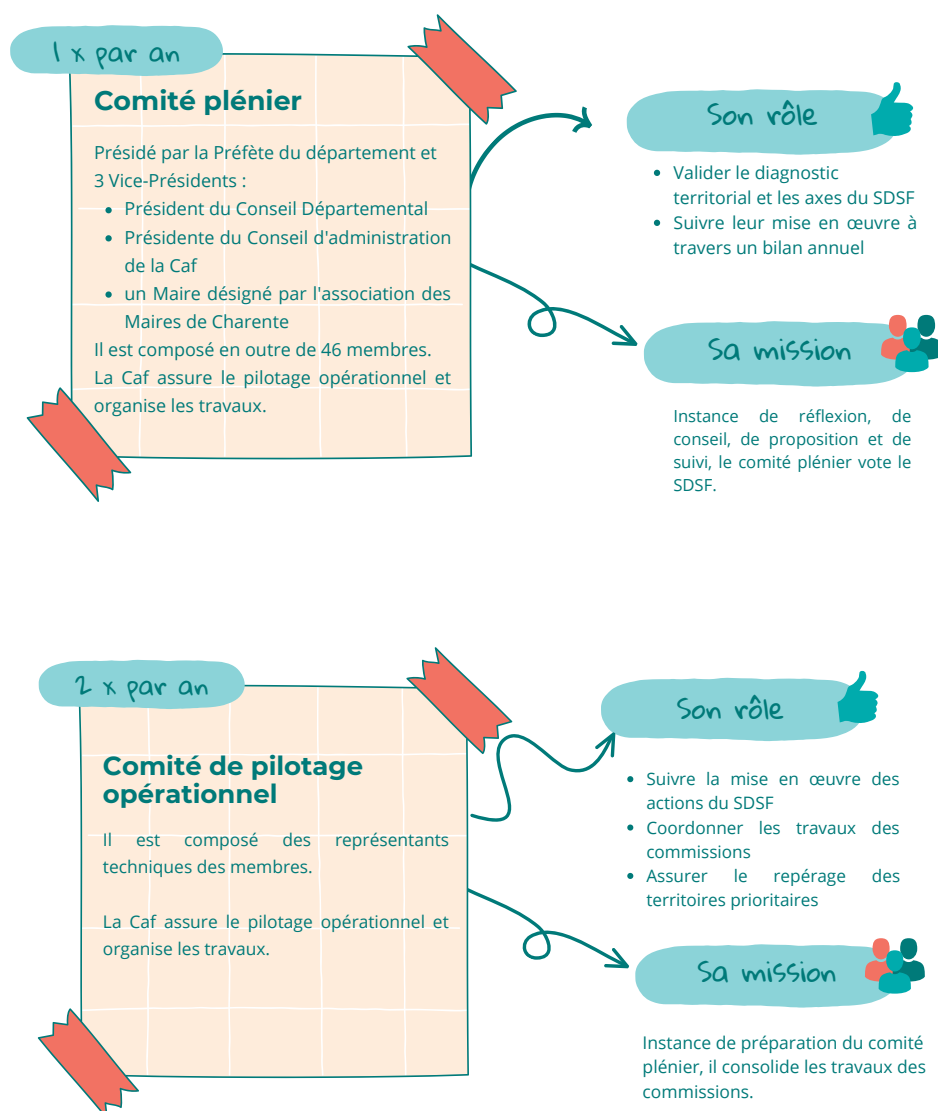
Le Comité départemental des services aux familles organise ses travaux, à travers le suivi et le pilotage du schéma départemental, dans le cadre d'un règlement intérieur validé par l'ensemble des membres signataires.

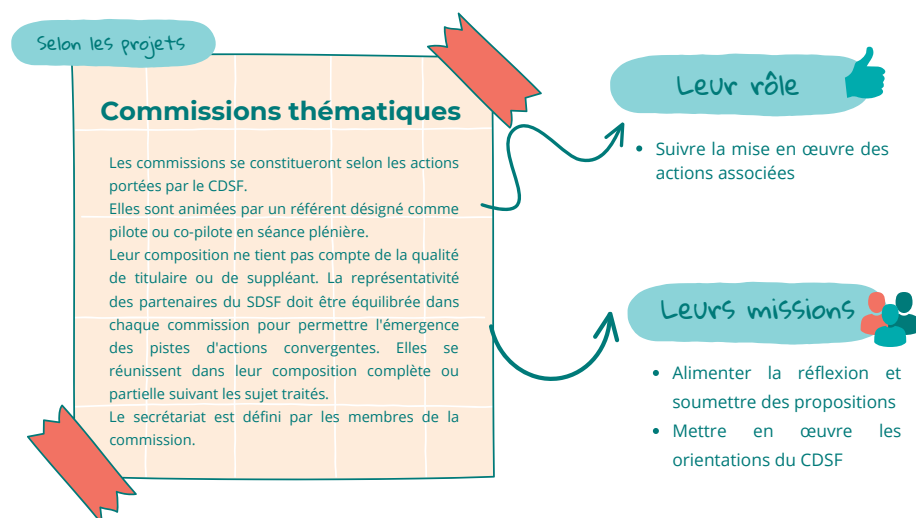
LE SDSF, L'OUTIL DE PILOTAGE DU CDSF

Le Schéma Départemental des services aux familles de la Charente a pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales 2023-2026.

Il comporte un diagnostic territorialisé partagé entre l'ensemble des membres signataires, un plan d'actions départemental co-construit et une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements permettant d'évaluer l'impact de la coordination de nos politiques.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles porte des missions qui tiennent compte des orientations nationales, comme celles annoncées lors de la conférence nationale des services aux familles, celles fixées dans le cadre des COG signées avec l'État, de la contractualisation du Département avec les services de l'État, des enjeux fixés par le gouvernement comme la politique des 1 000 premiers jours, la prévention et lutte contre la pauvreté, la prévention et protection de l'enfance, le soutien à la parentalité décliné dans la stratégie « Dessine-moi un parent », les priorités pluriannuelles d'action en matière de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile ou encore le programme relevant de la cohésion des territoires (politique de la ville _ 5 quartiers en Charente, les cités éducatives : Basseau/Grande Garenne et Bel Air/Grand Font à Angoulême - Soyaux).





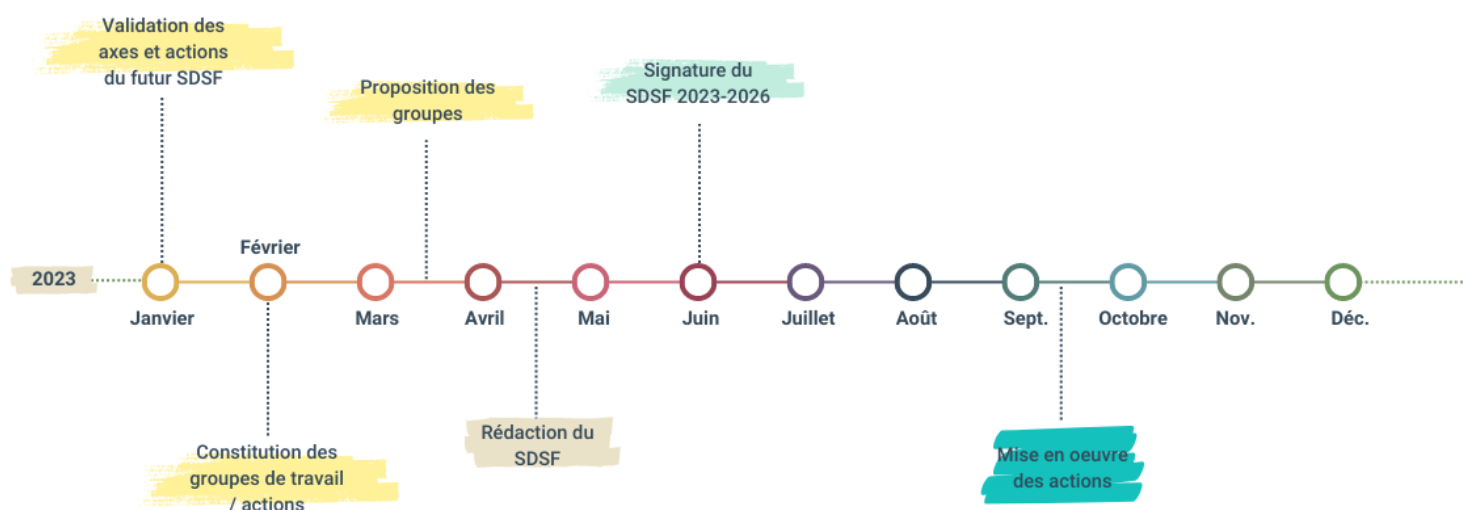
UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le renouvellement du Schéma départemental des services aux familles 2023-2026 s'est élaboré dans le cadre d'une démarche participative.

13 thématiques ont été identifiées à la suite du bilan du précédent schéma et du diagnostic territorial partagés lors de la séance du 7 novembre 2022 en tenant compte également d'orientations nationales. Ces treize groupes de travail ont élaboré des feuilles de route à la suite de plusieurs temps d'échange, en articulation avec les actions de terrain inscrites dans les Ctg et Grandir en Milieu Rural.

Petite enfance	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle Solutions de garde pour les entreprises Développement des Mam Valorisation des métiers de la petite enfance
Enfance et jeunesse	Continuité éducative Saturation des ALSH - métiers de l'animation Équité territoriale de l'offre jeunesse- panier jeunesse Parcours avenir des jeunes charentais
Parentalité	Devenir parent Parent seul Répit parental
Handicap	Pôle Ressource Handicap
Observatoire	Étude d'un sujet départemental / an (exemple : état des lieux des actions menées / compétences psychosociales)

La démarche d'élaboration du SDSF 2023-2026 s'est déroulée principalement sur le 1er semestre 2023 comme indiqué dans le calendrier suivant :



ANNEXE 2

ARRÊTÉ DE COMPOSITION

ARRÊTÉ n° 16.2022-M.07.00004
modifiant l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2022
portant nomination des membres
du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)
de la Charente

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L 214-5 et D 214-3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

Vu le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté portant nomination des membres du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) du 11 juillet 2022 ;

Considérant le courrier de l'UDAF de la Charente en date du 6 octobre 2022 portant désignation de Monsieur Michel VAUCÈLLE président en remplacement de Monsieur Albert MARTIN ;

Considérant l'arrêté n°2022-6206-CD portant nomination à compter du 19 septembre 2022 de Monsieur Philippe DURAND en qualité de directeur général adjoint des services du conseil départemental en charge du pôle solidarités ;

Considérant la rectification en erreur matérielle sur le titre de Madame Sophie LASFARGUES DIFONIS, présidente FNEJE et listes EAJE/ASSMATS, directrice de la crèche Coccinelle à Montmoreau, secteur privé marchand ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations :

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 11 juillet 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental des Services aux Familles est rectifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés au comité départemental des services aux familles du département de la Charente :

1° en tant que vices présidents

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

1) Sur proposition du conseil départemental :

● en tant que titulaire : Mme Maryline VINET, conseillère départementale en charge de l'enfance et de la famille,

2) Sur proposition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales :

● en tant que titulaire : Mme Marie-Charles BONJEAN, présidente de la CAF de la Charente

3) Sur proposition de l'association des maires de la Charente représentant les maires :

● en tant que titulaire : Mme Laurence LE FAOU-PARLANT, maire déléguée de Lignières-Sonneville
en tant que suppléante : Mme Aurélie LACROIX, maire de Val-de-Bonnieure

2° Au titre du 1° du II des représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

● en tant que titulaire : M. Xavier BONNEFOND, président de Grand Angoulême
en tant que suppléante : Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU représentante de Grand Angoulême

● en tant que titulaire : M. Jérôme SOURISSEAU, président de Grand Cognac
en tant que suppléante : Mme Dominique PETIT représentante de Grand Cognac

● en tant que titulaire : M. Jean-Marc BROUILLET, président de La Rochefoucauld Porte du Périgord
en tant que suppléante : Mme Viviane ZORZOLI représentante de La Rochefoucauld Porte du Périgord

● en tant que titulaire : M. Jean-Yves AMBAUD, président de Lavalette Tude et Dronne
en tant que suppléante : Mme Mireille NEEZER représentante de Lavalette Tude et Dronne

● en tant que titulaire : M. Christian CROIZARD, président de Coeur de Charente
en tant que suppléante : Mme Christine SOURY représentante de Coeur de Charente

● en tant que titulaire : M. Benoît SAVY, président de Charente Limousine
en tant que suppléante : Mme Sandrine PRÉCIGOUT représentante de Charente Limousine

● en tant que titulaire : M. Thierry BASTIER, président de Val de Charente
en tant que suppléant : M. Jean-François JOBIT représentant de Val de Charente

● en tant que titulaire : M. Christian VIGNAUD, président du Rouillacais
en tant que suppléante : Mme Claudine RODET représentante du Rouillacais

● en tant que titulaire : M. Jacques CHABOT, président des 4 B Sud Charente
en tant que suppléant : M. Jean-Philippe SALLÉE représentant des 4 B Sud Charente

3° Au titre du 2° du II sur proposition du président du conseil départemental représentant ses services :

● en tant que titulaire : Mme Nathalie CONIGLIO, directrice de la protection maternelle et infantile (PMI)
en tant que suppléante : Mme Nathalie ESCLASSE, conseillère technique modes d'accueil collectif

● en tant que titulaire : Mme Marie PRAGOUT, présidente de la MDPH
en tant que suppléante : Mme Stéphanie SYRAS, directrice de la MDPH

● en tant que titulaire : Mme Isabelle ROGNON-FESSLER, directrice de la protection de l'enfance
en tant que suppléante : Mme Maud BILLONDEAU, cheffe du service jeunes majeurs à la DPE

● en tant que titulaire : M. Philippe DURAND, directeur général adjoint des services en charge du Pôle Solidarités
en tant que suppléante : Mme Fabienne REJOU, directrice adjointe du Pôle Solidarités

4° au titre du 3° du II sur proposition de la préfète représentant le responsable de la formation régionale :

- en tant que titulaire : Mme Marie-Pierre BADIA, directrice de l'action territoriale – Conseil Régional
- en tant que suppléante : Mme Dominique PAIRAUD, déléguée territoriale – SER Territoires Ouest

5° au titre du 4° du II sur proposition de la préfète représentant ses services :

- en tant que titulaire : M. Anthony MONTAGNE, directeur DDETSP
- en tant que suppléant : M. Jean-Michel LOUINEAU, directeur-adjoint DDETSP
- en tant que titulaire : M. Thierry CLAVERIE, directeur académique Education Nationale
- en tant que suppléante : Mme Hanta LEROUX, adjointe DASEN
- en tant que titulaire : M. Mustafa METARFI, directeur territorial Poitou-Charentes (PJJ)
- en tant que suppléante : Mme Marie-Eugénie HABRIAUX, directrice du STEMO Charente
- en tant que titulaire : M. Christophe GUILLERIT, délégué de la préfète de département
- en tant que titulaire : Le sous-préfet de l'arrondissement de Confolens ou son représentant

6° au titre du 5° du II : sur proposition de la préfète :

- en tant que titulaire : Mme Martine LIEGE, déléguée départementale ARS 16
- en tant que suppléante : Mme Amélie GONTHIER, responsable prévention et promotion ARS 16

7° au titre du 6° du II sur proposition de la Cour d'Appel de Bordeaux :

- en tant que titulaire : Mme Clémentine BLANC, présidente du Tribunal Judiciaire d'Angoulême
- en tant que suppléante : Mme Claire QUINTALLET, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Angoulême

8° au titre du 7° du II sur proposition du président du conseil d'administration de la caisse de mutualité sociale agricole représentant ses administrateurs :

- en tant que titulaire : M. Jean-François RINEAU, administrateur, élu MSA
- en tant que suppléante : Mme Claudine DANIAU, élue MSA

9° au titre du 8° du II sur proposition de la directrice de la caisse d'allocations familiales de la Charente et du directeur de la caisse de mutualité sociale agricole en représentation des services :

- en tant que titulaire : Mme Estelle LOUIS, directrice de la CAF
- en tant que suppléante : Mme Catherine BARIL, directrice-adjointe de la CAF
- en tant que titulaire : Mme Catherine BARIL, directrice-adjointe de la CAF
- en tant que suppléante : Mme Estelle LOUIS, directrice de la CAF
- en tant que titulaire : Mme Morgane ANDRÉ, responsable des politiques territoriales d'action sociale - CAF
- en tant que suppléante : Mme Catherine BARIL, directrice-adjointe de la CAF
- en tant que titulaire : Mme Pascale PRAT, représentant du directeur MSA
- en tant que suppléante : Mme Mathilde de SOUSA, responsable Action sanitaire et sociale MSA
- en tant que titulaire : Mme Mathilde de SOUSA, responsable Action sanitaire et sociale MSA
- en tant que suppléant : M. Lionel SCHU, responsable des travailleurs sociaux MSA

10° au titre du 9° du II sur désignation de la préfète sur proposition des vices-présidents représentant les gestionnaires d'EAJE ou soutien à la parentalité :

● en tant que titulaire : Mme Stéphanie SEGUIN, présidente FNEJE Charente – secteur public
en tant que suppléante : Mme Mélanie BODIN, Vice-présidente de la FNEJE

● en tant que titulaire : Mme Véronique DURAND-CHAILLY, présidente FNEJE et liste EAJE/ASSMATS – Collectif grandir ensemble - secteur privé non lucratif
en tant que suppléant : M. Gabriel AUMONT, gérant SARL Micro-crèches des Montagnes et SARL Crèches Polochon – secteur privé

● en tant que titulaire : Mme Sophie LASFARGUES DIFONIS, présidente FNEJE et liste EAJE/ASSMATS, directrice de la Crèche Coccinelle à Montmoreau - secteur privé marchand
en tant que suppléante : Mme Lola FREDON, gestionnaire et référente technique de la micro-crèche La Cabane d'Achille & Camille

● en tant que titulaire : Mme Isabelle SANCHEZ, présidente association des Assistants(es) Maternels(les) de la Charente
en tant que suppléante : Mme Edith CAUTE, assistante maternelle, membre association des Assistants(es) Maternels(les) de la Charente

11° au titre du 10° du II désignées par les organisations syndicales représentatives des professionnels des services aux familles :

● en tant que titulaire : Mme Carole BREDAS, assistante maternelle
en tant que suppléante : Mme Jennifer BAUDRY, assistante maternelle

● en tant que titulaire : Mme Emilie BOURNAZEAU-BOULLE, professionnelle accueil collectif, Grand Cognac
en tant que suppléante : Mme Isabelle DERVILLÉ, professionnelle accueil collectif, mairie de Soyaux

● en tant que titulaire : Mme Sophie BIDOUE, professionnelle soutien à la parentalité, responsable LAEP d'Angoulême
en tant que suppléante : Mme Emmanuelle JUTART, professionnelle soutien à la parentalité, responsable LAEP de Dignac

12° au titre du 11° du II désignées par les organisations représentatives des particuliers employeurs d'assistantes maternelles ou de garde d'enfants à domicile :

● en tant que titulaire : Mme Evelyne DEYRE, responsable régionale FEPEM
en tant que suppléante : Mme Angélique ROMANO, responsable régionale FEPEM

13° au titre du 12° du II sur désignation par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture :

● en tant que titulaire : Mme Geneviève BRANGÉ, présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat
en tant que suppléant : M. Thierry MOULIGNIER, élu de la chambre des métiers et de l'artisanat

14° au titre du 13° du II sur désignation du secrétaire général aux affaires régionales représentant les employeurs publics du département :

● en tant que titulaire : M. Yannick DENIS, directeur de la crèche familiale - Hôpital de Girac Angoulême
en tant que suppléante : Mme Camille MOREAU, éducatrice crèche familiale - Hôpital de Girac Angoulême

15° au titre du 14° du II sur désignation de la préfète de la Charente sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales de la Charente :

● en tant que titulaire : M. Michel VAUCELLE, président de l'UDAF
en tant que suppléant : M. Daniel ARTIS, directeur de l'UDAF

● en tant que titulaire : Mme Laëtitia TAILLIEU, parent – adhérente « Enfance et Familles d'Adoption »
en tant que suppléante : Domitille CHARPENTIER, parent – adhérente « Enfance et Familles d'Adoption »

● en tant que titulaire : Domitille CHARPENTIER, parent – adhérente « Enfance et Familles d'Adoption »
en tant que suppléante : Mme Laëtitia TAILLIEU, parent – adhérente « Enfance et Familles d'Adoption »

16° au titre du 15° du II sur désignation de la préfète de la Charente sur proposition des vices-présidents en qualité de personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale / professionnelle :

● en tant que titulaire : Mme Florence BOIJENOUS, conseillère départementale Enfance/Jeunesse - CAF 16
en tant que suppléante : Mme Morgane ANDRÉ, responsable des politiques territoriales d'action sociale – CAF 16

● en tant que titulaire : M. Ludovic ADRIEN, conseiller départemental Parentalité - CAF 16
En tant que suppléante : Mme Morgane ANDRÉ, responsable des politiques territoriales d'action sociale – CAF 16

Article 2 : La liste des membres du comité départemental des services aux familles est arrêtée par la préfète du département, après avis des vice-présidents, tous les six ans.

Les membres du comité sont nommés pour six ans renouvelables. Le mandat prend fin si les membres perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Dans ce cas ou en cas de démission ou de décès d'un membre avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans un délai d'un mois. Le mandat de son remplaçant prend fin à la date à laquelle aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

Les membres exercent leur mandat à titre gratuit.

Article 3 : Le comité se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an en séance plénière sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou d'un tiers de ses membres. Il peut constituer en son sein des sous-commissions et des groupes de travail et s'adjoindre le concours d'experts exclus du vote.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article 424-1 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télerecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le président du conseil départemental, la présidente de la Caisse d'allocations familiales, le président de l'association des maires, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié.

Angoulême, le 07 NOV. 2022

La préfète

Martine CLAVEL

ANNEXE 3

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PRÉAMBULE

En application de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021, publiée au Journal officiel de la République française du 20 mai 2021 (JO n°0116 du 20 mai 2021) relative aux services aux familles, un comité départemental des services aux familles (CDSF) a été installé le 7 novembre 2022, présidé par la Préfète du département de la Charente.

Le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021, publié au Journal officiel de la République française du 15 décembre 2021 (JO n°0291 du 15 décembre 2021) et codifié aux articles L.214-1 à L.214-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) vient instituer les modalités de constitution, de gouvernance et de production du comité départemental des services aux familles.

La circulaire DGCS/SD2C/2022/163 apporte des conseils et des recommandations pour la mise en œuvre des CDSF en précisant leurs modalités, leur fonctionnement et les indicateurs de suivi à l'échelle nationale et territoriale.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Départemental des Services aux Familles de la Charente (CDSF).

ARTICLE 1 : LE CDSF

PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

La présidence du CDSF est assurée par la Préfète de la Charente, ou son représentant.

Les vice-présidences sont assurées par un conseiller départemental désigné par le Président du Conseil départemental, par la Présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales et par le représentant de l'association des maires de Charente.

La présidence du Comité assure la coordination entre les différentes instances et représente le CDSF. Elle s'assure du bon fonctionnement du CDSF dont elle a la charge. Elle établit la périodicité et l'ordre du jour des réunions du CDSF en formation plénière. Elle anime les débats et recherche le consensus en concertation avec les vice-présidents.

COMPOSITION DU CDSF

Le CDSF comprend 46 membres soit au-delà des 41 représentants de l'ensemble des acteurs des services aux familles tels que prévus dans le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021.

La liste des membres du CDSF est prise par arrêté préfectoral.

Les membres sont élus nommés pour une durée de 6 ans. A titre dérogatoire, ceux-ci sont nommés pour une durée de 4 ans dans le cadre de la mise en place du nouveau CDSF. Le CDSF est renouvelé dans les 12 mois suivants les élections municipales. Le mandat des membres du CDSF prend fin s'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés.

La composition du CDSF est entérinée par arrêté de nomination prise par le représentant de l'état en date du 11 juillet 2022 et actualisé le 7 novembre 2022.

Sur demande des membres du CDSF, le concours d'experts peut être sollicité toutefois ils ne peuvent prendre part aux votes.

ARTICLE 2 : LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CDSF

La caisse d'Allocations familiales de la Charente assure le secrétariat général du CDSF et à ce titre organise ses travaux. Elle assure la préparation et l'envoi des convocations et documents afférents le cas échéant pour les séances plénières, ainsi que la retransmission des comptes-rendus de réunions (comités pléniers ou groupes de travail).

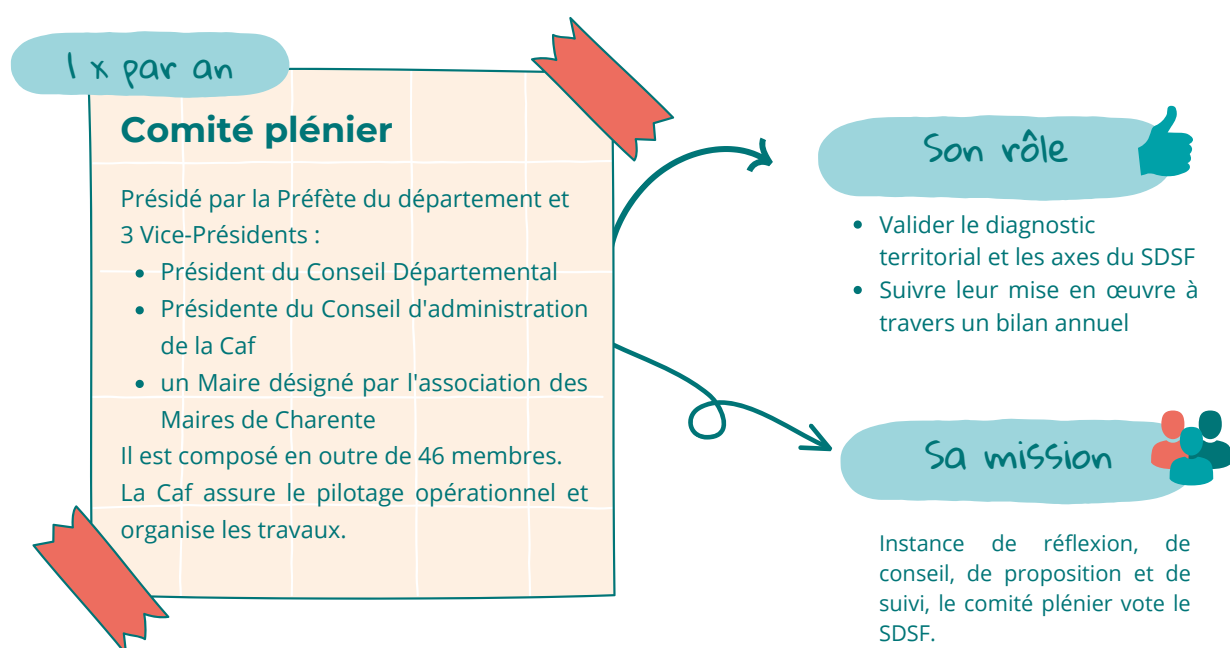
Elle est force de proposition et garante du respect des procédures définies par le règlement intérieur. Elle a en charge le pilotage opérationnel des travaux, la rédaction du SDSF, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions, le bilan annuel des actions engagées et l'évaluation.

ARTICLE 3 : LA GOUVERNANCE ET LA COMITOLOGIE EN CHARENTE

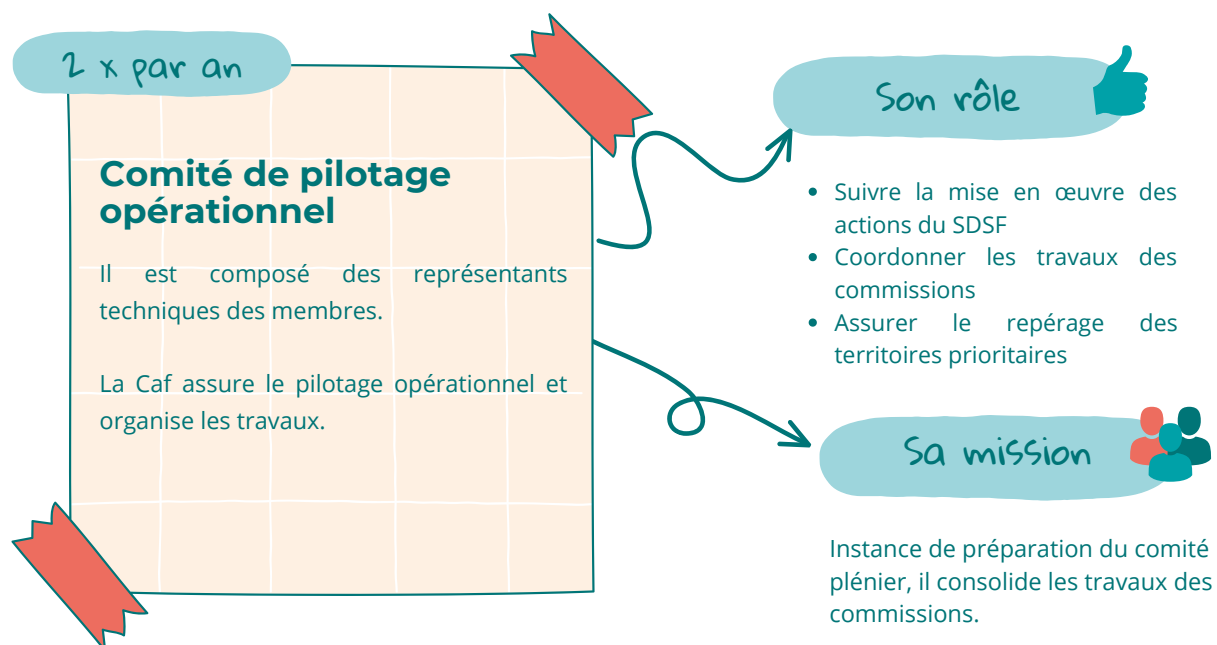
Les principes de gouvernance déterminés sont de :

- rationaliser les instances afin de rendre agile, innovante et efficiente la mise en œuvre du SDSF avec des temps de réunion efficaces, mobilisant les bons acteurs aux bons moments,
- adapter les espaces de réflexion, de discussion et de travail,
- s'appuyer sur les réseaux et instances partenariales déjà existants.

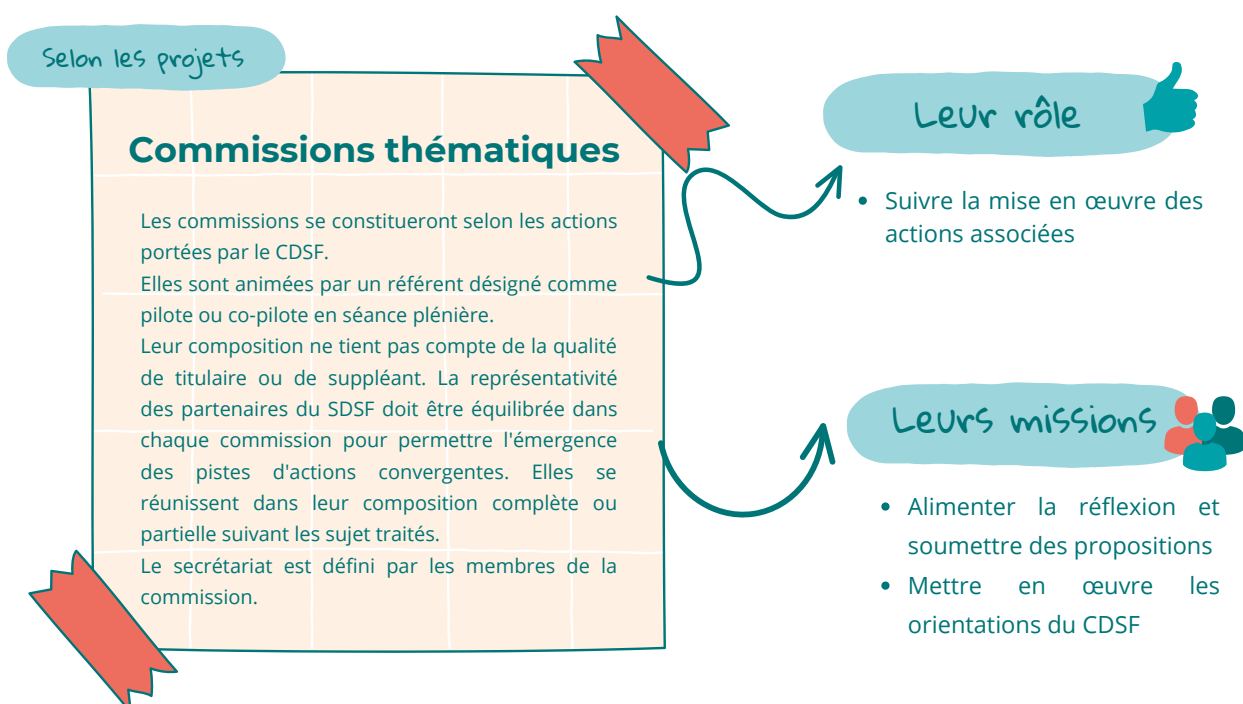
LE COMITÉ PLÉNIER



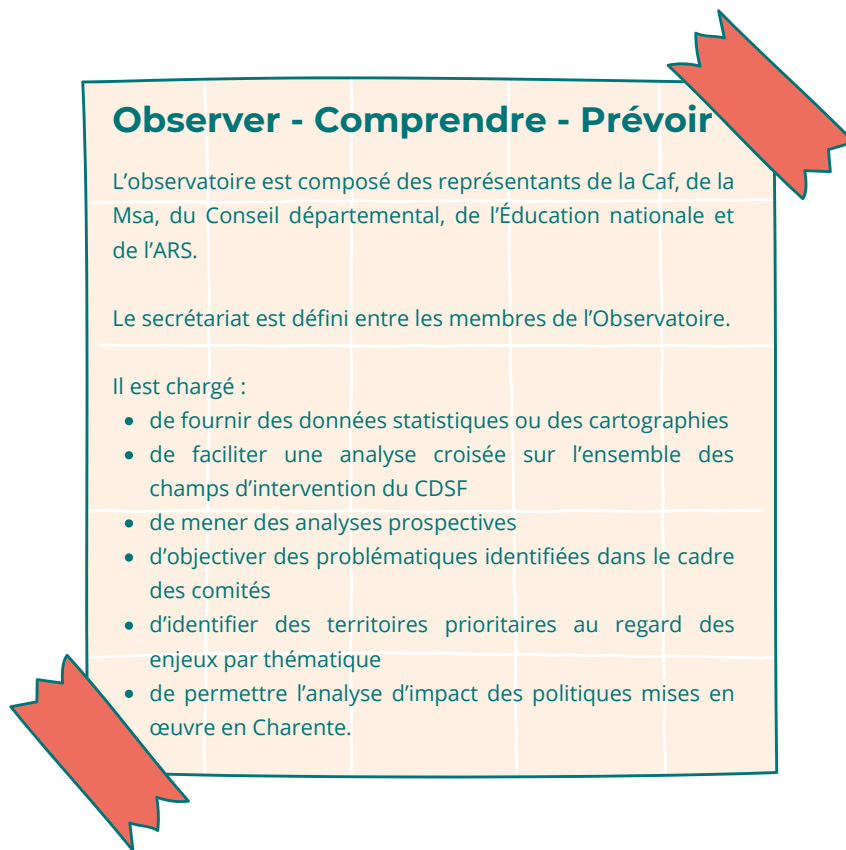
LE COMITÉ DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES



L'OBSERVATOIRE



Observer - Comprendre - Prévoir

L'observatoire est composé des représentants de la Caf, de la Msa, du Conseil départemental, de l'Éducation nationale et de l'ARS.

Le secrétariat est défini entre les membres de l'Observatoire.

Il est chargé :

- de fournir des données statistiques ou des cartographies
- de faciliter une analyse croisée sur l'ensemble des champs d'intervention du CDSF
- de mener des analyses prospectives
- d'objectiver des problématiques identifiées dans le cadre des comités
- d'identifier des territoires prioritaires au regard des enjeux par thématique
- de permettre l'analyse d'impact des politiques mises en œuvre en Charente.

ARTICLE 4 : LES MISSIONS DU CDSF

Le CDSF s'attache à mettre en œuvre des actions permettant de favoriser le développement des services aux familles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire charentais.

Il organise la coordination de ses membres pour en améliorer l'efficacité dans les champs suivants :

- 1. Le développement et le maintien des services aux familles** : il s'agit de soutenir la création de places d'accueil au sein des trois modes d'accueil définis par le CASF mais aussi de veiller à la pérennité et à la qualité de l'offre existante. Il a également pour vocation de développer l'offre en matière de soutien à la parentalité.
- 2. L'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier** en lien avec les services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI), au sein des relais petite enfance (Rpe) mais également en lien avec les services publics de l'emploi. Cette mission constitue un levier d'action essentiel pour l'attractivité du métier et pour soutenir la qualité de l'accueil, notamment en matière de santé du jeune enfant, d'accueil inclusif et de soutien à la parentalité.
- 3. L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité.** Afin d'accroître la visibilité des services souffrant d'un déficit de notoriété auprès des parents, notamment parmi les modes d'accueil (crèches familiale, parentale...) et d'autre part, les dispositifs de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfant-parent, centres de PMI, groupes de parents, services d'aide et d'accompagnement à domicile, actions des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)...

4. **L'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, l'école et l'accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux.** Les transitions de l'enfant entre les différents services, en particulier les modes d'accueil du jeune enfant et l'école, constituent également une priorité des CDSF, particulièrement pour les enfants en situation de handicap. Les projets éducatifs territoriaux (art. L. 551-1 du code de l'éducation) et les cités éducatives peuvent à ce titre être utilement investis.
5. **La formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité,** élément clef de la qualité d'accueil mais aussi des perspectives d'évolution professionnelle.
6. **L'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité :** le comité contribue à informer les employeurs et leurs représentants sur les dispositifs et moyens disponibles et sur le rôle qu'ils peuvent jouer en la matière (information sur les congés familiaux, en particulier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, accompagnement de la reprise d'activité à l'issue de ces congés, soutien à l'offre d'accueil en particulier dans les secteurs d'activité soumis à des contraintes horaires spécifiques, crédit d'impôt famille pour les employeurs soumis à l'impôt sur les sociétés, bonus réservataire employeur,...).

ARTICLE 5 : LES PRODUCTIONS DU CDSF

Le CDSF établit **un schéma départemental des services aux familles (SDSF)** pluriannuel tel que mentionné à l'article L214-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le schéma départemental comporte :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de la jeunesse, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
- Un plan d'actions départemental, organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant, de l'offre en direction de la jeunesse et le soutien à la parentalité. Pour chaque action, des objectifs et des résultats attendus sont établis.
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements (liste des indicateurs et modalités de renseignement fixés par arrêté

Le SDSF est adopté dans les 12 mois suivant le renouvellement du CDSF, pour une durée de 6 ans. A titre dérogatoire, à la suite de la constitution du premier CDSF (7/11/2022), le premier SDSF est d'une durée de 4 ans (2023-2026).

Il peut être actualisé au cours de ces 4 années par vote du CDSF, en séance plénière, afin d'intégrer les évolutions rendues nécessaires ou opportunes par de nouvelles orientations nationales ou par des évolutions locales (COG 2023/2028, CTG...).

Le schéma départemental des services aux familles doit être articulé avec le schéma directeur de l'animation de la vie sociale par la mise en cohérence des objectifs communs. Des articulations peuvent également être recherchées avec d'autres schémas, en particulier le schéma d'organisation sociale et médico-sociale prévu à l'article L. 312-4 du CASF et les protocoles de prévention et de protection de l'enfance prévu à l'article L. 112-5 du même code, ou encore le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics instauré par l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Le CDSF est amené à formuler des propositions en matière de partenariats destinées à faciliter l'accès dans le département des enfants à des modes d'accueil ou des actions de soutien à la parentalité.

ARTICLE 6 : LES RÉUNIONS DU CDSF

CONVOCATIONS

Le CDSF se réunit en séance plénière une fois par an sur convocation de son président ou de son représentant, à l'initiative de celui-ci ou d'un des vice-présidents ou d'un tiers de ces membres.

La convocation est adressée par voie électronique aux membres du CDSF par la caisse d'Allocations familiales, 10 jours avant la date de la réunion. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, autant que possible, des documents qui s'y rapportent. En cas d'urgence, dont l'appréciation est laissée au président et aux vice-présidents, la convocation comportant l'ordre du jour est transmise aux membres du comité huit jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre de l'assemblée peut demander qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante, si celle-ci est transmise dans les délais impartis.

ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

A réception de la convocation, tout membre du CDSF peut demander l'ajout d'un point argumenté à l'ordre du jour de la séance. Cette demande doit être adressée par mail auprès du président du CDSF et de la Caf de la Charente au plus tard 8 jours avant la réunion.

TENUE DES SÉANCES DU CDSF

Les réunions du comité en formation plénière et les séances des commissions sont organisées en présentiel. En fonction des contraintes matérielles ou sanitaires, elles pourront se tenir en distanciel, sur simple décision du président du CDSF.

En cas de nécessité urgente, une consultation par mail des membres peut être requise pour une prise de décision sans que l'instance se réunisse physiquement.

Une feuille de présence est établie ainsi qu'un relevé de décisions pour chaque séance plénière du CDSF.

Un quorum de 50% est requis pour que le CDSF puisse valablement délibérer. Les votes se font à main levée et les décisions sont adoptées à la majorité simple, exception faite de l'ouverture du CDSF à d'autres thématiques relevant d'autres schémas qui fait l'objet d'un vote à la majorité absolue.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX COMMISSIONS DU CDSF

L'organisation des commissions et le nom des référents nommés seront annexés au SDSF. Une feuille de présence est établie ainsi qu'un relevé de décisions pour chaque séance. Celui-ci est transmis par le référent dans les 15 jours suivant la séance au secrétariat du comité pour diffusion à l'ensemble des membres de la commission.

Les questions ou propositions (assortis des documents afférents le cas échéant) émanant des commissions pour le comité en séance plénière seront adressées par le référent au secrétariat du comité 3 semaines avant la date de celui-ci.

Un bilan annuel de suivi des actions sera établi par les commissions et transmis au secrétariat du comité au plus tard le 31 mars N (pour l'année N-1).

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Toute communication sur les actions mises en œuvre au titre du CDSF devra répondre à la charte graphique du CDSF et faire mention de l'ensemble des partenaires membres du comité départemental des services aux familles.

ARTICLE 8 : APPROBATION ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est approuvé en séance plénière du 7 juin 2023 à la majorité de ses membres. Toute modification du règlement intérieur doit être soumise au CDSF en formation plénière et adoptée à la majorité de ses membres.

Le président est chargé de remettre à chaque membre un exemplaire de ce règlement intérieur et de veiller à son application.

Fait à Angoulême,
Le 7 juin 2023

